Lannion-Trégor Communauté 1, rue Monge BP 10761 23307 LANNION Cedex Tel: 02 96 05 09 00



Etude technico-économique:

Projet de mise en conformité de la station d'épuration de Loguivy-les-Lannion à LANNION

MS N°12 – AC n°17AC02



IDENTIFICATION ET REVISION DU DOCUMENT

IDENTIFICATION DU DOCUMENT

Titre du projet	Projet de mise en conformité de la station d'épuration de Lannion
Titre du document	Etude technico-économique
Date et version	Février 2021 – version 2
Rédaction	Espace VOLTA 1, rue ampère, 22300 LANNION
	Tel: 02.56.39.59.56 cycleau@laposte.net

HISTORIQUE DES REVISIONS

/	Version	Date	Rédacteur	Visé par	Remarques apportées				
	V1	Février 2021	A.S.		LTC – mail du 04/02				
	V2	Février 2021	A.S.						

HISTORIQUE DES ENVOIS

Organisme	Envoyé le :
Responsable BE eau & assainissement - LTC	
Ingénieur d'études cellule projets - LTC	
Organisme	Envoyé le :
	Responsable BE eau & assainissement - LTC Ingénieur d'études cellule projets - LTC





SOMMAIRE

Avant	t-Propos	6
<i>1</i> .	Caractérisation de la situation actuelle	7
1.1.	Périmètre de l'étude	7
1.2.	. Contexte environnemental	10
1.3.	. Usages	11
1.4.	Caractéristiques du réseau de collecte	12
1.5.	. Caractéristiques de la station d'épuration	14
<i>2</i> .	Base de dimensionnement	18
2.1.	Les besoins	18
2.2.	Diagnostic de la station existante	30
2.3.	Recherche d'un terrain	31
2.4.	. Contraintes liées au site retenu	36
<i>3</i> .	Etude technico-économique de la filière et des implantations	40
<i>3.1</i> .	. Préambule sur le dimensionnement hydraulique de la filière eau	41
<i>3.2</i> .	Préambule sur le dimensionnement de la filière boues	44
3.3.	Choix de la filière de traitement	45
<i>3.4</i> .	. Investissements	57
3.5.	Fonctionnement	58
3.6.	. Implantation	59
CONC	CLUSION	60
ANNI	EXE	61





TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation des communes raccordées à la station de Lannion	7
Figure 2 : Zone d'influence des SAGE Baie de Lannion et Argoat Trégor Goelo	
Figure 3 : Sites naturels protégés à proximité de la station	
Figure 4 : Principaux usages à proximité du rejet de la station d'épuration	
Figure 5 : Synoptique du fonctionnement du bassin versant du PR de Nod Huel	
Figure 6 : Synoptique du fonctionnement du bassin versant du PR de la ZAC	
Figure 7 : Plan cadastral de la station	
Figure 8 : Synoptique de la filière de traitement de Loguivy-les-Lannion (manuel	
d'autosurveillance)	16
Figure 9 : Evolution des charges en entrée de station (point A3) entre 2014 et 2019	
Figure 10 : Charges mesurées en entrée du traitement des matières de vidange	
Figure 11 : Charges estimées actuelles en sortie du traitement des matières de vidange	
Figure 12: Extrait du PLU de la Ville de Lannion	22
Figure 13: Extrait du PLU de Ploubezre	23
Figure 14: Extrait du PLU de Ploulec'h	23
Figure 15: Extrait des PLU de Louannec(gauche) et Saint-Quay-Perros (droite)	24
Figure 16: Contraintes du terrain actuel de la station	
Figure 17 : Localisation des terrains envisageables à proximité du site existant	32
Figure 18: Contraintes des terrains proches du site existant	
Figure 19: Contraintes du terrain n°3	34
Figure 20 : Etat des sites éloignés envisageables	35
Figure 21: Parcelles cadastrales retenues par le maitre d'ouvrage	
Figure 22 : Extrait du PLU de la ville de Lannion	37
Figure 23 : Extrait du CODERST du site Natura 2000 de la rivière du Léguer	
Figure 24 : Lignes altimétriques au droit du projet (analyse sommaire se basant sur les donne	ées
altimétriques de géoportail)	39
Figure 25: Evènements pluvieux retenus pour le dimensionnement du bassin tampon	
Figure 26 : Synoptique de la file eau retenue par LTC	
Figure 27 : Synoptique de la file boues retenue par LTC	





TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1: Evolution de la population de la ville de Lannion depuis 1968 (INSEE)	8
Tableau 2 : Evolution de la population de la commune de Ploubezre depuis 1968 (INSEE)	8
Tableau 3 : Evolution de la population de la commune de Ploulec'h depuis 1968 (INSEE)	
Tableau 4 : Normes de rejet de la station d'épuration de Loguivy les Lannion	
Tableau 5 : Performances épuratoires de la station d'épuration de Lannion (données Mesureste	
2014 -2019)	17
Tableau 6 : Résultats des analyses d'autosurveillance de l'abattoir de Lannion	
Tableau 7 : Résultats des analyses d'autosurveillance de la distillerie de Warenghem	18
Tableau 8 : Résultats des analyses d'autosurveillance de la distillerie d'ESATCO	19
Tableau 9 : Calcul théorique de la charge organique actuelle	
Tableau 10 : Evolution des charges en entrée de station (point A3) entre 2014 et 2019	20
Tableau 11 : Evaluation des charges organiques à moyen terme	
Tableau 12 : Evaluation des charges organiques à long terme	
Tableau 13 : Charges hydrauliques à court terme	
Tableau 14 : Charges hydrauliques à long terme avec et sans réduction des ECP et sans	
raccordement de Ploulec'h	28
Tableau 15 : Charges hydrauliques à long terme avec et sans réduction des ECP et avec	
raccordement de Ploulec'h	29
Tableau 16 : Diagnostic du dimensionnement de la filière existante	30
Tableau 17 : Hypothèses pour le calcul d'acceptabilité	
Tableau 18 : Résultats de l'étude d'acceptabilité au droit du rejet de la station dans le Léguer	
Tableau 19 : Dimensionnement théorique sécuritaire du bassin tampon	42
Tableau 20 : Bilan des simulations de débit de traitement en fonction de la capacité du bassin	
tampon	43
Tableau 21 : Production des boues	
Tableau 22 : Taux de recirculation en fonction de la période de l'année	53

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



Avant-Propos

La Ville de Lannion dispose d'un système d'assainissement collectif localisé à Loguivy-les-Lannion de type boues activées d'une capacité de 21 400 EH pour la partie eaux usées et 3 600 EH réservés à l'apport de matières de vidange, soit un total de 25 000 EH en entrée de bassin d'aération. Son rejet se fait dans le Léguer qui est classé Natura 2000, et qui dispose d'usages récréatifs en aval et amont de ce point de rejet (influencé par la marée).

La station d'épuration de Lannion (Loguivy-les-Lannion) dispose actuellement d'un nouvel arrêté préfectoral de rejet valable jusqu'au 31 décembre 2024. Cet arrêté impose le dépôt d'un nouveau dossier d'autorisation en vue de la restructuration et de la mise en conformité de la station d'épuration.

Lannion Trégor Communauté souhaite donc étudier les différentes solutions envisageables et définir une enveloppe budgétaire du projet en vue de la réalisation du dossier d'autorisation.

La présente étude technico-économique a pour objet de définir les principaux éléments de base de l'étude et de décrire sommairement les travaux à réaliser. Il sera présenté dans ce rapport :

- La définition de charges actuelles et futures
- L'analyse des contraintes du projet
- Les scénarii envisageables d'évolution de la station et leur implantation
- L'établissement d'une enveloppe budgétaire

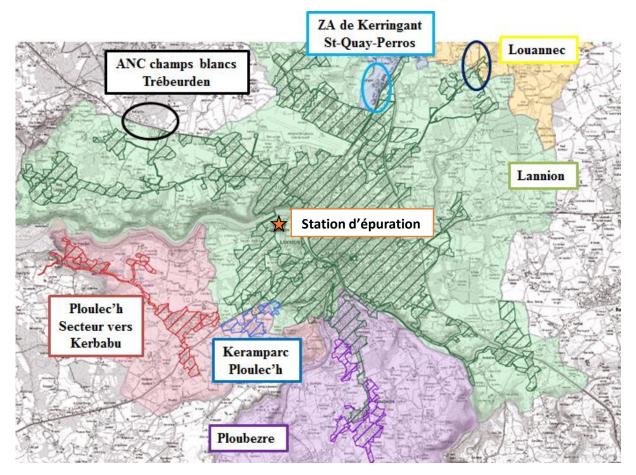


1. Caractérisation de la situation actuelle

1.1. Périmètre de l'étude

L'exploitation du système d'assainissement de la station de Lannion est réalisée en régie par Lannion Trégor-Communauté. La station de **Loguivy-les-Lannion à LANNION** (département des Côtes d'Armor) collecte les effluents de plusieurs communes :

- Lannion
- Ploubezre
- **Ploulec'h :** le secteur de Keramparc, le reste de la commune est actuellement connecté à la station d'épuration de Kerbabu à Trédrez-Locquémeau
- Louannec : le secteur de Petit Camp, le reste de la commune est raccordé à la station d'épuration communale
- Saint-Quay-Perros : la zone d'activités de Keringant, le reste de la commune est raccordé à la station d'épuration de Kervasclet à Perros-Guirec
- Trébeurden: le secteur des champs blancs qui est actuellement en assainissement non collectif
 mais dont un projet prévoit le raccordement à la station de Lannion. Le reste de la commune est
 raccordé à la station de Trovern Bihan à Trébeurden



<u>Figure 1</u>: Localisation des communes raccordées à la station de Lannion

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



La majorité des branchements raccordés à la station provient des 3 communes suivantes : Lannion, Ploubezre et Ploulec'h. Les communes de Louannec, Saint-Quay-Perros et Trébeurden ne participent chacune qu'à la hauteur d'une dizaine de branchements chacun.

La **ville de Lannion comptait en 2016, 19 831 habitants**. Elle se compose majoritairement de résidences principales (87-89%) avec un taux d'occupation de 2 habitants par résidences principales. On observe une stagnation de la population ces dernières années.

Tableau 1 : Evolution de la	po	pulation de	e la	ville	de	Lannion of	lepuis	1968	(INSEE))
-----------------------------	----	-------------	------	-------	----	------------	--------	------	---------	---

LANNION	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Population	12535	16867	16641	16958	18368	19459	19920	19831
Densité moyenne (hab/km²)	285.5	384.1	379	386.2	418.3	443.2	453.7	451.6
Logements	4542	5802	6848	7681	8813	10037	10798	11409
Résidences principales	3897	5204	5811	6621	7904	8905	9626	9911
Résidences secondaires et logements occasionnels	199	279	246	514	498	414	422	624
Logements vacants	446	319	791	546	411	717	750	874
Nbre moyen de permis par an					104	126	175	152
Tx occupation res principales	3.2	3.2	2.9	2.6	2.3	2.2	2.1	2.00
Part des res principales	86%	90%	85%	86%	90%	89%	89%	87%
Part des res secondaires	4%	5%	4%	7%	6%	4%	4%	5%

La commune de Ploubezre comptait en 2016, 3578 habitants. Elle se compose majoritairement de résidences principales (84-85%) avec un taux d'occupation de 2,3 habitants par résidences principales. La population a une tendance à la hausse ces dernières années, la commune n'étant pas soumis à la loi littoral.

<u>Tableau 2 :</u> Evolution de la population de la commune de Ploubezre depuis 1968 (INSEE)

PLOUBEZRE	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Population	1934	2196	2652	2709	2624	2922	3451	3578
Densité moyenne (hab/km²)	62.1	70.5	85.2	87	84.3	93.8	110.8	114.9
Logements	720	825	999	1126	1224	1417	1689	1859
Résidences principales	611	707	863	960	1064	1240	1430	1555
Résidences secondaires et logements occasionnels	50	49	45	89	112	90	120	140
Logements vacants	59	69	91	77	48	88	139	165
Nbre moyen de permis par an					16	11	28	54
Tx occupation res principales	3.2	3.1	3.1	2.8	2.5	2.4	2.4	2.30
Part des res principales	85%	86%	86%	85%	87%	88%	85%	84%
Part des res secondaires	7%	6%	5%	8%	9%	6%	7%	8%

La commune de Ploulec'h comptait en 2016, 1662 habitants. Elle se compose majoritairement de résidences principales (80-81%) avec un taux d'occupation de 2,31 habitants par résidences principales. La population a une tendance à la stagnation comme pour la Ville de Lannion.

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



Tableau 3 : Evolution de la population de la commune de Ploulec'h depuis 1968 (INSEE)

PLOULEC'H	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Population	673	853	1229	1404	1466	1620	1675	1662
Densité moyenne (hab/km²)	66.3	84	121.1	138.3	144.4	159.6	165	163.7
Logements	306	370	525	604	686	789	860	890
Résidences principales	232	286	417	483	564	652	701	720
Résidences secondaires et	54	51	53	95	101	101	104	106
logements occasionnels	J.	31		,,,	101	101	101	100
Logements vacants	20	33	55	26	21	36	55	64
Nbre moyen de permis par an					10	9	15	14
Tx occupation res principales	2.9	3.0	2.9	2.9	2.6	2.5	2.4	2.31
Part des res principales	76%	77%	79%	80%	82%	83%	82%	81%
Part des res secondaires	7%	6%	5%	8%	9%	6%	7%	8%

Ces communes se composent en majorité de résidences principales mais également d'une partie non négligeable de résidences secondaires.

Plusieurs industriels et un hôpital sont également raccordés à la station de Loguivy-les-Lannion, on note notamment la présence de **plusieurs établissements conventionnés** :

- L'abattoir communal, dont un projet de déplacement vers la zone d'activités de Beg ar Ch'ra à Plounévez-Moëdec est en cours. Il n'y aura donc à long terme plus d'effluents issus de cet établissement.
- La distillerie de Warenghem, dont les prétraitements ont été revus récemment pour que leurs rejets soient mieux prétraités
- La blanchisserie d'ESATCO
- Le centre commercial de **Géant Casino**
- La piscine de Ti-Dour
- L'hôpital de Kergomar,

Tous ces établissements sont situés à Lannion. Des données d'autosurveillance ont été transmises pour l'abattoir, Esatco et Warenghem. Elles sont analysées dans la suite du document.

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



1.2. Contexte environnemental

Le système d'assainissement de la station d'épuration de Loguivy-les-Lannion est concerné par deux SAGE: Baie de Lannion et Argoat Trégor Goëlo.



Figure 2 : Zone d'influence des SAGE Baie de Lannion et Argoat Trégor Goelo

Le SAGE Baie de Lannion concerne la station d'épuration, son rejet et 51 postes de refoulement. Le SAGE Argoat Trégor Goëlo concerne les 14 postes de refoulement restant.

La station existante est enclavée de terrains classés Natura 2000 « Rivière du Léguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay ». Ils sont également classés au droit du PLU en zones naturelles (NL et N). Le Léguer au droit du rejet de la station est classé Natura 2000 et ZNIEFF1.

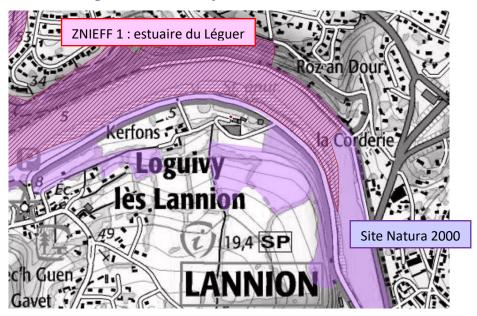


Figure 3 : Sites naturels protégés à proximité de la station

Il n'y pas de sites inscrits ni classés ni de zones humides à proximité immédiate de la station, ni de son rejet.



1.3. Usages

Outre le contexte environnemental qui impose un rejet de bonne qualité, plusieurs usages récréatifs sont présents sur le Léguer.

Concernant la pêche à pied récréative et professionnelle :

- Un arrêté préfectoral en date du 22 septembre 2016 interdit le ramassage de coquillage dans le périmètre « immédiat » du rejet de la station qui comprend une zone comprise entre le pont Sainte-Anne et le Beg Hent/Yaudet.
- En aval à partir du Beg Hent Yaudet, on trouve le site du petit Taureau (gisement de coques et de palourdes) qui est classé en site déconseillé. En aval un peu plus éloigné, les sites du port de Locquémeau et de Pors Mabo sont classés respectivement en site autorisé et déconseillé. Une étude de courantologie permettrait de vérifier si le rejet de la station a un réel impact sur ces sites.

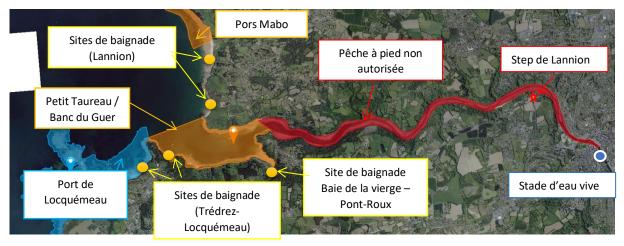


Figure 4 : Principaux usages à proximité du rejet de la station d'épuration

Le site du petit Taureau ou banc du Guer est également un site de pêche à pied professionnel (coques et palourdes).

Baignades

L'estuaire du Léguer dispose de plusieurs sites de baignades suivis par l'ARS dont la Baie de la Vierge – Pont-Roux de Ploulec'h qui est classée en qualité suffisante avec ponctuellement des analyses de mauvaise qualité. Les sites de baignade plus éloignés : Kiriou et Notegou de Trédrez-Locquémeau et Mez an Aod et Beg Léguer de Lannion sont classés en excellente qualité.

Stade d'eau vive

Le stade d'eau vice de Lannion se situe en amont du rejet de la station de Loguivy-les-Lannion (en amont du pont de Sainte-Anne).

Une étude d'évaluation des risques sanitaires pour l'usage « stade d'eau vive » a été réalisée en 2018 et conclue sur l'importance de réduire dans un premier temps la pression liée aux déversements d'eaux usées sur le réseau puis dans un deuxième temps d'avoir une réflexion sur le traitement de la station.

Eau potable et assainissement

2 prises d'eau potable se trouvent en amont sur le Léguer ainsi que plusieurs stations d'épuration.



1.4. Caractéristiques du réseau de collecte

Le réseau du système d'assainissement de la station de Loguivy à Lannion est de type séparatif.

Il compte 217,7 km de réseau, dont 192,9 km de réseau gravitaire de collecte des eaux usées et 24,8 km de réseau en refoulement (hors zone d'activités de Keringant), ainsi qu'un total de 65 postes de refoulement dont 57 postes de refoulement localisés à Lannion, 6 postes de refoulement à Ploubezre, 1 poste à Ploulec'h et 1 poste à Saint-Quay-Perros.

Le réseau de collecte des eaux usées dessert environ 11 750 branchements dont 10 534 abonnés sur la commune de Lannion, 1 095 à Ploubezre, 95 à Ploulec'h, 9 à Louannec et 17 à Saint-Quay-Perros.

Le schéma synoptique simplifié du système d'assainissement a été scindé en deux parties en fonction des deux postes de tête du réseau de collecte : ZAC et Nod Huel.

Nod Huel collecte actuellement une grande partie du réseau ainsi que l'ensemble des établissements conventionnés : ESATCO, Abattoir, Géant Casino, Ty-Dour, Warenghem et l'hôpital.

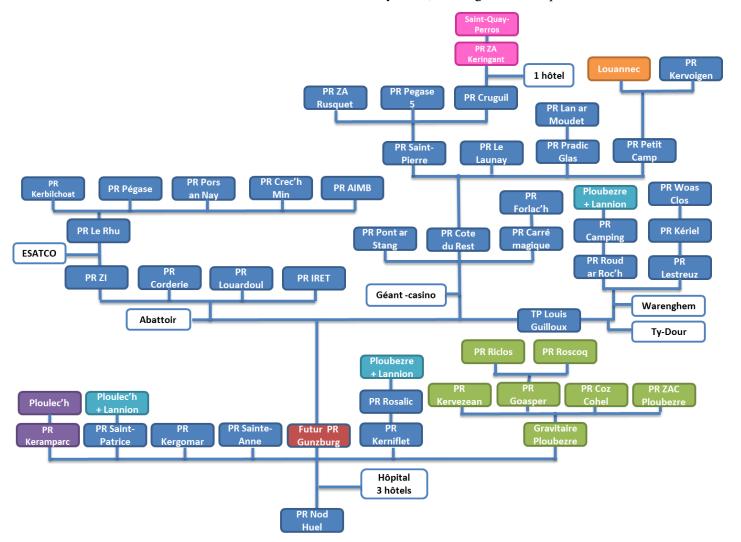


Figure 5 : Synoptique du fonctionnement du bassin versant du PR de Nod Huel

Le bassin versant de la ZAC est moins important et collecte uniquement des branchements de Lannion :

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



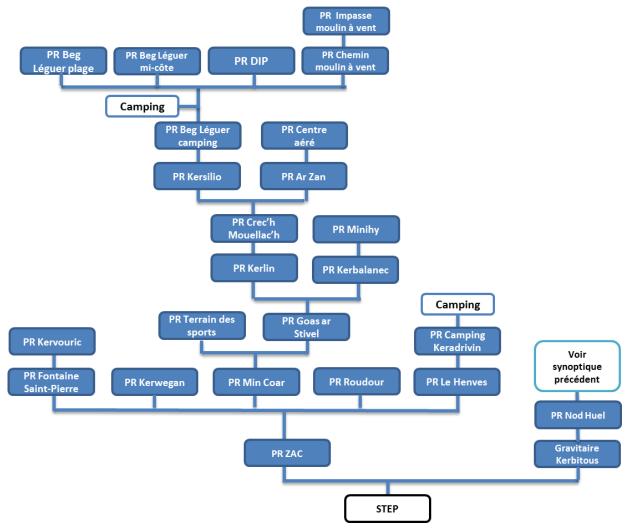


Figure 6 : Synoptique du fonctionnement du bassin versant du PR de la ZAC

Sur le système d'assainissement de Lannion on compte 85 déversements côté réseau en 2019. Parmi ces débordements il s'agit notamment de trop-pleins sur le réseau (Boulevard Louis Guilloux, rue Paul Peral et aval Nod Huel) et au niveau des postes de Nod Huel, Lestreuz et Côte du Rest. Ces trop-pleins sont en partie comptabilisés ce qui permet d'avoir une idée des volumes qui seront à traités par la station une fois le système d'assainissement mis aux normes.

Des travaux sont prévus par LTC pour résoudre les déversements liés à ces points critiques.



1.5. Caractéristiques de la station d'épuration

La station d'épuration est située au sud-ouest du centre-ville de Lannion **en rive gauche du Léguer** (route de Loguivy) sur les parcelles cadastrales numérotées 000 AS 52, 53 et 74.

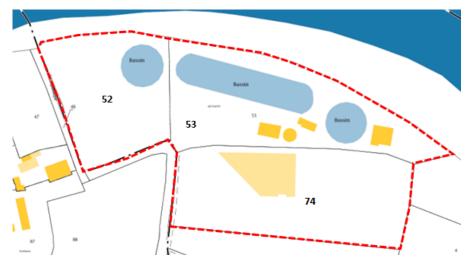


Figure 7 : Plan cadastral de la station

- Maître d'ouvrage : Lannion-Trégor Communauté ;
- Exploitation: En régie;
- N° SANDRE du système de traitement : 0422113S0003;
- Date de mise en service : 01/01/1972 ;
- Procédé de traitement : Station d'épuration à boues activées en aération prolongée ;
- Capacité nominale : 21 400 EH pour la partie eaux usées et 3600 EH réservés à l'apport de matières de vidange soit un total de 25 000 EH en entrée de bassin d'aération;
- ➤ Charge hydraulique: 7500 m³/j /955 m³/h en temps de pluie et 6 000 m³/j /470 m³/h en temps sec;
- Exutoire : Le léguer (FRGT05)
- Coordonnées Lambert 93 du système de traitement : X = 224 386 et Y = 6 868 231;

Normes de rejets : Arrêté du 09/01/2020

<u>Tableau 4 :</u> Normes de rejet de la station d'épuration de Loguivy les Lannion

Paramètres	Concentration maximum admissible Echantillon moyen sur 24 h	Flux kg/j En temps sec 6 000 m³/j	Flux kg/j En temps pluie 7 500 m³/	Valeur rédhibitoire
DBO_5	25 mg/L	150 kg/j	187,5 kg/j	50 mg/L
DCO	90 mg/L	540 kg/j	675 kg/j	250 mg/L
MES	35 mg/L	210 kg/j	262,5 kg/j	85 mg/L
<i>N-NH4</i> ⁺	3,5mg/L	21 kg/j	26,25 kg/j	/
E.Coli	100 000 u/s	100 mL		/
Paramètres	Concentration maximum admissible Echantillon moyen annuel	Flux maxi en kg/j	Rendement minimum à atteindre	Valeur rédhibitoire
NGL	15 mg/L	90 kg/j	112,5 kg/j	/
NTK	7 mg/L	42 kg/j	52,5 kg/j	/
Ptot	1 mg/L	6 kg/j	7,5 kg/j	/

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



1.5.1. Filière de traitement

La station d'épuration de Lannion de type boues activées présente une capacité de traitement de 21 400 EH. La filière de traitement d'eau se décompose de la manière suivante :

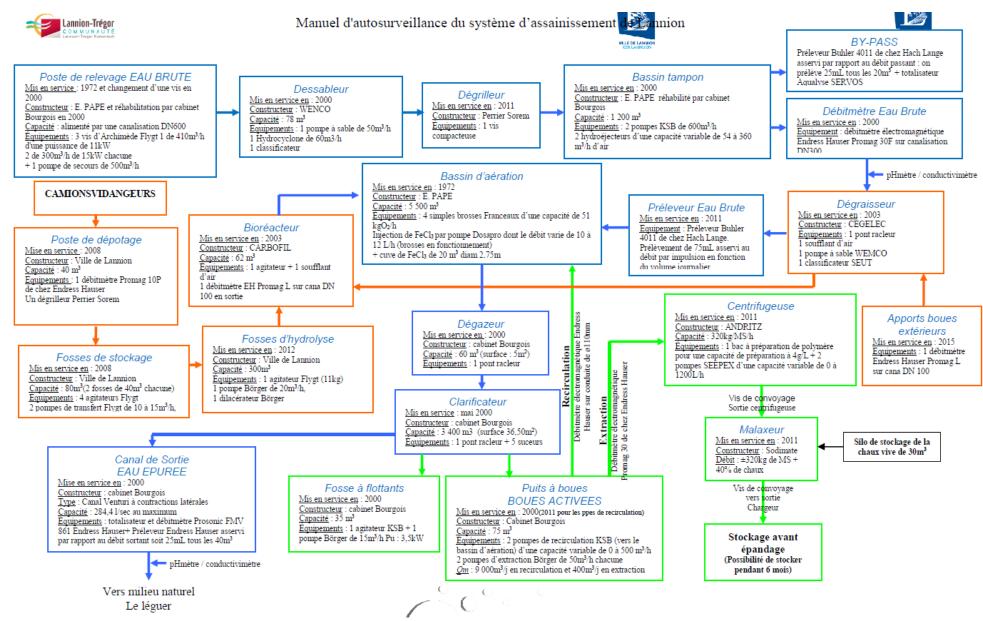
- ➤ Un relevage équipé de 3 vis d'Archimède (1 à 410 m³/h et 2 à 300 m³/h) ainsi que d'une pompe de secours de 600 m³/h,
- > Un dessableur
- Un dégrilleur
- ➤ Un bassin tampon de 1 200 m³ (ancien clarificateur de 1972 réhabilité en 2 000)
- Un dégraisseur
- Une unité de traitement des matières de vidange munie d'un poste de dépotage équipé d'un dégrilleur, de 2 fosses d'hydrolyse et d'un bioréacteur (carbofil)
- Un bassin d'aération d'un volume de 5 500 m³ équipé de 4 aérateurs à brosses (1972)
- Un clarificateur et ses ouvrages annexes
- ➤ Un canal de sortie

La filière boues :

- ➤ Un puits à boues dont une partie est recirculée et l'autre envoyée sur la filière de deshydratation
- > Une centrifugation des boues liquides

Mise en conformité du système d'assainissement collectif





<u>Figure 8 :</u> Synoptique de la filière de traitement de Loguivy-les-Lannion (manuel d'autosurveillance)

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



1.5.2. Performances épuratoires

Globalement la qualité de l'eau en sortie de la station d'épuration de Lanion est **de bonne qualité** et respecte l'arrêté préfectoral.

<u>Tableau 5 :</u> Performances épuratoires de la station d'épuration de Lannion (données Mesurestep 2014 -2019)

Paramètre	DCO	DBO5	MES	NH4	E.Coli	NGL	NTK	Pt
Norme		En conce	entration	maximale		En	moyenn	e annuelle
(mg/L)	90	25	35	3.5	100 k	15	7	1
Cmax (mg/L)	430 (1 non- conformité en 2018)	8.4	11	6.3 (1 non- conformité en 2017)	> 100 k	17.4	7.8	1.8
C moy (mg/L)	33.9	3.2	3.4	1.03	85 k	5.5	2.2	0.6
Flux autorisé (kg/j)	540	150	210	21	-	90	42	6
Flux maximum	430	44	12	20.3	-	78	25.1	6.1 (1 dépassement en 2018)
Flux moyen	146	14.2	14.8	4.4	-	26.1	9.4	4

On note cependant **des dépassements sur la bactériologie** (pas de filière de traitement spécifique actuellement), critère qui sera à intégrer dans la définition du projet.

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



2. Base de dimensionnement

2.1. Les besoins

2.1.1. Charges organiques

2.1.1.1. Situation actuelle

La charge organique reçue aujourd'hui peut être évaluée :

- par les résultats d'analyse
- par une approche théorique en fonction du nombre de branchements et des caractéristiques des établissements raccordés.

Pour les établissements conventionnés, des données ont été transmises par LTC et analysées :

• Abattoir de Lannion

<u>Tableau 6 :</u> Résultats des analyses d'autosurveillance de l'abattoir de Lannion

	31/05/2017	21/06/2017	31/08/2017	28/09/2017	26/10/2017	22/11/2017	21/12/2017	25/12/2018
DBO5	1 733 EH	238 EH	323 EH	261 EH	194 EH	315 EH	150 EH	241 EH
DCO	1 798 EH	275 EH	288 EH	250 EH	180 EH	333 EH	155 EH	246 EH
MES	204 EH	25 EH	65 EH	149 EH	36 EH	104 EH	37 EH	83 EH
NTK	2 054 EH	280 EH	303 EH	204 EH	202 EH	266 EH	144 EH	226 EH
Pt	268 EH	57 EH	51 EH	60 EH	29 EH	49 EH	25 EH	37 EH

Le maximum observé en DB05/DCO est **de 1 800 EH**, nous avons donc retenu cette valeur pour le tableau de calcul des charges théoriques. Cette valeur est probablement sous-estimée puisque les analyses sont réalisées le mercredi et que le pic d'activités de l'abattoir est le lundi.

• <u>Distillerie de Warenghem</u>

Seules des données récentes ont été analysées car la distillerie a revu ces prétraitements, ce qui lui permet de réduire les flux rejetés vers le réseau d'assainissement collectif. Si les concentrations respectent bien l'arrêté préfectoral, les flux ne sont pas respectés du fait d'un rejet de volume plus important que celui attendu.

Tableau 7 : Résultats des analyses d'autosurveillance de la distillerie de Warenghem

Paramètres	22/01/2019	08/03/2019	04/04/2019	17/06/2019	19/11/2019	Valeurs limites
DBO5	1 134 EH	1 053 EH	1 433 EH	775 EH	3 758 EH	3 333 EH
DCO	1 043 EH	1 259 EH	1 299 EH	719 EH	3 603 EH	3 333 EH
MES	426 EH	717 EH	384 EH	163 EH	1 510 EH	778 EH
Pt	286 EH	381 EH	288 EH	398 EH	140 EH	1 667 EH

Le maximum observé en DB05/DCO est **de 3 760 EH**, nous avons donc retenu cette valeur pour le tableau de calcul des charges théoriques.

• Blanchisserie ESATCO

Les 3 analyses existantes semblent montrer un assez faible apport de charges de la part de cet établissement conventionné.

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



Tableau 8 : Résultats des analyses d'autosurveillance de la distillerie d'ESATCO

Paramètres	10-11/03/2014	04-05/10/2016	23-24/09/2019		
DBO5	57 EH	38 EH	57 EH		
DCO	110 EH	62 EH	110 EH		
MES	18 EH	8 EH	18 EH		
Pt	64 EH	31 EH	1 EH		

Le maximum observé en DB05/DCO est **de 110 EH**, nous avons donc retenu cette valeur pour le tableau de calcul des charges théoriques.

• Tableau synthétique des charges théoriques

Pour le calcul théorique de la charge organique actuelle, il est pris pour hypothèse qu'un habitant raccordé génère 45 g DBO5 /j/habitant.

Les taux de résidences principales retenues sont les suivantes : 86,87 % pour Lannion, 83,65 % pour Ploubezre, 80,90 % pour Ploulec'h et 80,92 % pour Louannec.

Tableau 9 : Calcul théorique de la charge organique actuelle

				Période hi	vernale	Période o	estivale
	Secteurs	Taux d'occupation	Ratio	Nombre d'habitants	Nombre d'EH	Nombre d'habitants	Nombre d'EH
	10 534 branchements *	2,0 habts/res 1ale		18302 habts	13726 EH	18302 habts	13726 EH
	10 334 branchements	3,0 habts/res 2ndr				4149 habts	3112 EH
	4 hôtels de 178 chambres	2 résidents/chbre	1 habt			356 résidents	267 EH
	3 campings de 382 emplacements	4 résidents /empl.	actuel = 0,75 EH			1 528 résidents	1146 EH
Lannion	EPHAD Kergomar et Min Ran : 320 lits	1,00 habts/lit	·	320 habts	240 EH	320 habts	240 EH
	Hôpital Kergomar : 252 lits	1 lit = 1,5 EH			378 EH		378 EH
	Abattoir **				1800 EH		1800 EH
	Warenghem **				3760 EH		3760 EH
	ESATCO **				110 EH		110 EH
DI	1 095 brehts *	2,30 habts/res		2107 habts	1580 EH	2107 habts	1580 EH
Ploubezre	1 095 brents "	3,00 habts/res				537 habts	403 EH
Di i ii.	95 brchts *	2,31 habts/res	1 habt actuel =	178 habts	133 EH	178 habts	133 EH
Ploulec'h	95 brents "	3,00 habts/res	0.75 EH			54 habts	41 EH
Lamanna	9 brchts *	2,18 habts/res	,	16 habts	12 EH	16 habts	12 EH
Louannec	9 DICHUS "	3,00 habts/res				5 habts	4 EH
Saint-Quay- Perros	ZA de Keringant : 6,6 ha -17 brchts*	1/3EH par salarié - 10 salariés / magasin			57 EH		57 EH
		Court te	rme - 2020	20 922 habts	21 796 EH	27 552 habts	26 769 EH

^{*} le nombre de branchements est extrait de la base de données transmises par LTC

^{**} les données des établissements conventionnés sont synthétisées ci-dessus.

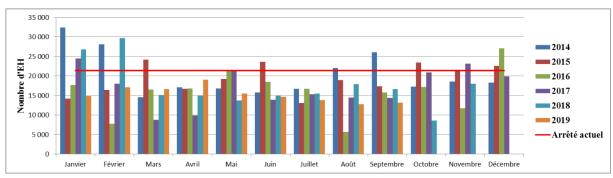
Mise en conformité du système d'assainissement collectif



La charge organique théorique actuelle est de 21 800 EH en période hivernale et 26 800 EH en période estivale.

Charges réelles

Les données d'autosurveillance en entrée de station d'épuration entre 2014 et 2019 montrent que l'estimation théorique n'est pas totalement cohérente avec les charges calculées théoriquement :



<u>Figure 9 : Evolution des charges en entrée de station (point A3) entre 2014 et 2019</u>

En effet on observe, 2 fois ces 2 dernières années, en période hivernale, **une charge supérieure à 27 000 EH.** Ces pics sont très probablement liés à des rejets d'industriels ou au fonctionnement du siphon en entrée de STEP (même si la corrélation avec les pluies n'est pas flagrante).

A contrario les charges mesurées en période estivale sont moins importantes que ce que les charges théoriques semblent montrer avec une pointe mesurée à 22 000 EH.

Nbre d'EH	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Bilan SATESE
2014	32 392	28 116	14 594	17 094	16 835	15 750	16 718	22 027	26 042	17 299	18 601	18 275	16 650
2015	14 226	16 443	24 201	16 736	19 191	23 639	13 039	18 938	17 328	23 423	21 263	22 595	15 400
2016	17 620	7 772	16 540	16 832	21 145	18 453	16 663	5 717	15 771	17 182	11 764	27 098	16 033
2017	24 468	18 004	8 717	9 855	21 284	13 904	15 291	14 436	14 367	20 915	23 103	19 908	16 283
2018	26 831	29 658	15 078	14 890	13 745	14 896	15 526	17 914	16 590	8 597	17 965		
2019	14 814	14 814 17 113 16 567 19 034 15 492 14 618 13 775 12 802 13 177											
Arrêté	21 400 EH en entrée de station (point A3) et 25 000 EH en entrée de bassin d'aération (3 600 EH issu du point A7												
actuel							-	- MdV)					

<u>Tableau 10</u>: Evolution des charges en entrée de station (point A3) entre 2014 et 2019

Ce tableau permet de montrer les dépassements ponctuels de la capacité (21 400 EH) de la station mais aussi la variabilité des charges avec des minimums de 8 000 EH (en ne tenant pas compte de la valeur de 5 700 EH mesurée en août 2016).

Le dimensionnement actuel retenu par LTC est sécuritaire et se base donc sur la valeur mesurée de 30 000 EH en période hivernale et la valeur théorique de 26 800 EH en période estivale.

• Charges issues de la filière de traitement des matières de vidange

A ces charges issues du réseau de collecte viennent s'ajouter les matières de vidange (point A7). Les charges mesurées en entrée de fosse d'hydrolyse sont les suivantes :

Etude technico-économique Mise en conformité du système d'assainissement collectif



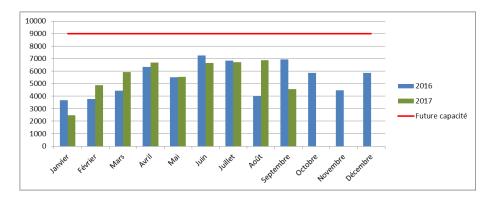


Figure 10 : Charges mesurées en entrée du traitement des matières de vidange

La charge maximale mesurée est de 7 300 EH en entrée de filière de traitement des matières de vidange.

La charge en sortie de traitement des matières de vidange est estimée en tenant en compte d'un abattement de minimum 60%, ce qui donnerait une charge actuelle de 2 900 EH en entrée de bassin d'aération.

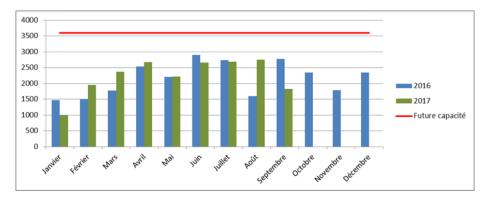


Figure 11 : Charges estimées actuelles en sortie du traitement des matières de vidange

Si on reprend les données de dimensionnement :

- Point A3: La charge organique actuelle est de 30 000 EH en période hivernale et 26 800 EH en période estivale.
- Point A7: 7 300 EH en entrée de filière de traitement des matières de vidange et 2 900 EH en entrée de bassin d'aération.

Soit en entrée de bassin d'aération : 32 900 EH en période hivernale et 29 700 EH en période estivale.

2.1.1.2. **Situation future**

La charge polluante est estimée pour le système d'assainissement existant à partir de la charge organique en situation actuelle retenue et de la projection future sur les différentes communes.

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



Pour la construction des futurs lotissements, l'hypothèse suivante est appliquée : **un habitant = un équivalent habitant (EH)**, soit 60 g DBO5 /j/habitant. Les habitations existantes qui vont être raccordées suivront la même règle que les habitations déjà raccordées au réseau d'assainissement, à savoir 45 g DBO5 /j/habitant.

La charge organique a été calculée en tenant compte le nombre de logements à créer défini dans le cadre du SCOT à l'horizon 2040 puis les ratios INSEE à l'horizon 2045.

Lannion:

- 3450 logements prévus par le SCOT (173 logements par an)
- 123 logements / an selon la moyenne INSEE
- Développement des zones d'activités communales à raison de 20 EH/ha
- Raccordement de 92 ANC présent dans le zonage d'assainissement collectif + raccordement de 54 ANC (hors zonage) aux champs blancs dont 11 sur la commune de Trébeurden.
- L'abattoir communal sera arrêté (transfert à Plounévez-Moëdec) et il n'est pas prévu de développement des industriels conventionnés (source : LTC).

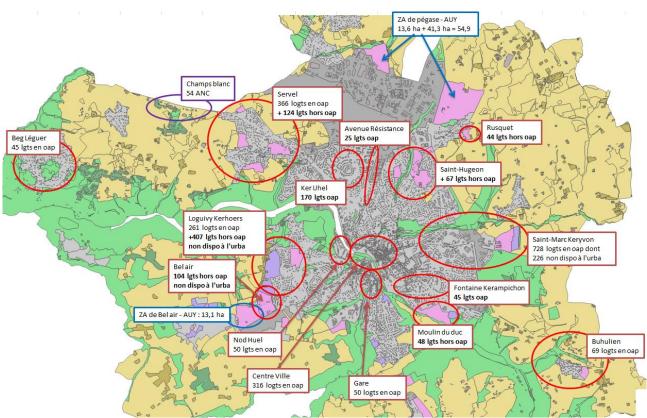


Figure 12 : Extrait du PLU de la Ville de Lannion

Ploubezre:

- 400 logements prévus par le SCOT
- 20 logements par an selon la moyenne INSEE
- Développement des zones d'activités communales à raison de 20 EH/ha
- Raccordement de 9 ANC compris dans le zonage collectif actuel et raccordement de 18 ANC hors zonage

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



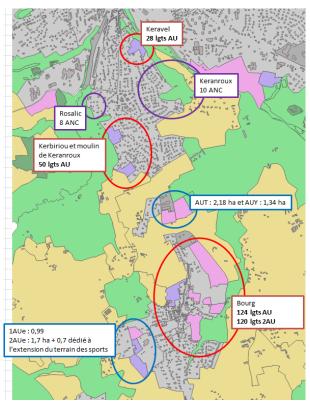


Figure 13 : Extrait du PLU de Ploubezre

Ploulec'h:

- Sur le secteur déjà raccordé, il est prévu le raccordement de 2 ANC et des zones d'activités.
- Il est envisagé de raccorder le reste du bourg de Ploulec'h actuellement collecté par la station d'épuration de Kerbabu à Trédrez-Locquémeau pour réduire les charges en entrée de cette dernière. Sur cette partie, il est prévu : le raccordement du secteur de Kerjean (62 ANC) + 2 ANC présents dans le zonage + 171 logements en zones AU

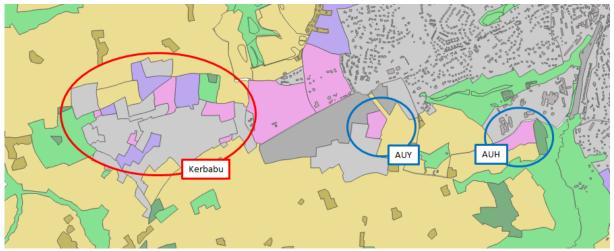


Figure 14 : Extrait du PLU de Ploulec'h

- Louannec : pas de développement prévu sur le secteur raccordé à la step de Lannion.
- <u>Saint-Quay-Perros</u>: Développement de la zone d'activités.



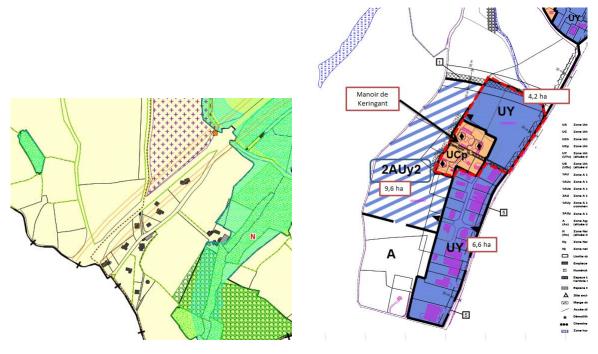


Figure 15: Extrait des PLU de Louannec(gauche) et Saint-Quay-Perros (droite)

L'évolution des matières de vidange a été pris à 1% par an pendant 20 ans ce qui ramène à 9 000 EH.

Etude technico-économique
Mise en conformité du système d'assainissement collectif



 $\underline{\textit{Tableau 11:}} \ \textit{Evaluation des charges organiques à moyen terme}$

		Taux		Période l	nivernale	Période	Période estivale	
	Secteurs	d'occupation	Ratio	Nombre d'habitants	Nombre d'EH	Nombre d'habitants	Nombre d'EH	
	54 ANC hors zonage	2,0 habts/res 1ale	1 habt futur =	94 habts	70 EH	94 habts	70 EH	
	dont 11 sur la commune de Trébeurden	3,0 habts/res 2ndr	0,75 EH			21 habts	16 EH	
	92 ANC dans zonage	2,0 habts/res 1ale	1 habt futur =	160 habts	120 EH	160 habts	120 EH	
		3,0 habts/res 2ndr	0,75 EH			36 habts	27 EH	
	264 brchts à identifier	2,0 habts/res 1ale	1 habt futur =	459 habts	344 EH	459 habts	344 EH	
Lannion		3,0 habts/res 2ndr	0,75 EH			104 habts	78 EH	
	2 595 lgts à créer (hypothèse SCOT)	2,0 habts/res 1ale	1 habt futur =	4509 habts	4509 EH	4509 habts	4509 EH	
	173 lgts/an	3,0 habts/res 2ndr	1 EH			1022 habts	1022 EH	
-	AUY - Bel air, Pegase, Rusquet, Buhulien = 34,4 ha	20 EH/ha			344 EH		344 EH	
	Abattoir : arrêt de l'activité				-1800 EH		-1800 EH	
	Warenghem: 0 %				0 EH		0 EH	
	ESATCO: 0%				0 EH		0 EH	
	10 ANG	2,30 habts/res	1 habt futur =	35 habts	26 EH	35 habts	26 EH	
	18 ANC	3,00 habts/res	0,75 EH			9 habts	7 EH	
	9 ANC dans zonage	2,30 habts/res	1 habt futur =	17 habts	13 EH	17 habts	13 EH	
		3,00 habts/res	0,75 EH			4 habts	3 EH	
Ploubezre	42 brchts à identifier	2,30 habts/res	1 habt futur =	81 habts	61 EH	81 habts	61 EH	
		3,00 habts/res	0,75 EH			21 habts	15 EH	
	300 lgts à créer (hypothèse SCOT)	2,30 habts/res	1 habt futur =	577 habts	577 EH	577 habts	577 EH	
	20 lgts/an	3,00 habts/res	1 EH			147 habts	147 EH	
	AUY, Aut et Aue: 5,1 ha	20 EH/ha			102 EH		102 EH	
	AUH et AUY: 4,83 ha	20 EH/ha			97 EH		97 EH	
Ploulec'h	2 ANC dans zonage	2,31 habts/res	1 habt futur =	4 habts	3 EH	4 habts	3 EH	
(déjà		3,00 habts/res	0,75 EH			1 habts	1 EH	
raccordé)	2 brehts à identifier	2,31 habts/res	1 habt futur =	4 habts	3 EH	4 habts	3 EH	
		3,00 habts/res	0,75 EH			1 habts	1 EH	
	360 brehts	2,31 habts/res	1 habt futur =	673 habts	505 EH	673 habts	505 EH	
		3,00 habts/res	0,75 EH			206 habts	155 EH	
	2 ANC dans zonage	2,31 habts/res	1 habt futur =	4 habts	3 EH	4 habts	3 EH	
Raccordeme		3,00 habts/res	0,75 EH			1 habts	1 EH	
nt du Bourg	62 ANC (secteur de Kerjean)	2,31 habts/res	1 habt futur =	116 habts	87 EH	116 habts	87 EH	
de Ploulec'h (Kerbabu)		3,00 habts/res	0,75 EH			36 habts	27 EH	
·	83 lgts à créer - AU	2,31 habts/res	1 habt futur =	155 habts	155 EH	155 habts	155 EH	
		3,00 habts/res	1 EH			48 habts	48 EH	
	10 dents creuses	2,31 habts/res	1 habt futur =	19 habts	19 EH	19 habts	19 EH	
		3,00 habts/res	1 EH			6 habts	6 EH	
Louannec	-							
Saint-Quay- Perros	UY : 4,2 ha	20 EH/ha			84 EH		84 EH	
	Moyen terme	- sans Ploulec'h (Kei	rbabu)- 15 ans	26860 habts	34552 EH	34857 habts	32638 EH	
	M	oyen terme avec Plo	ulec'h - 15 ans	27826 habts	35 320 EH	36120 habts	33642 EH	

Etude technico-économique
Mise en conformité du système d'assainissement collectif



<u>Tableau 12 :</u> Evaluation des charges organiques à long terme

		TD		Période h	ivernale	Période estivale		
	Secteurs	Taux d'occupation	Ratio	Nombre d'habitants	Nombre d'EH	Nombre d'habitants	Nombre d'EH	
		Court	t terme - 2020	20922 habts	30 000 EH	27552 habts	26769 EH	
	Moyen terme -	sans Ploulec'h (Ker	babu)- 15 ans	26860 habts	34 552 EH	34857 habts	32638 EH	
	Mo	ılec'h - 15 ans	27826 habts	35 320 EH	36120 habts	33642 EH		
	855 lgts à créer d'ici 2040 (SCOT)	2,0 habts/res 1ale	1 habt futur	1485 habts	1485 EH	1485 habts	1485 EH	
	pour un total de 3450 logts entre 2020 et 2040	3,0 habts/res 2ndr	= 1 EH			337 habts	337 EH	
	615 lgts à créer entre 2040 et 45 (INSEE)	2,0 habts/res 1ale	1 habt futur = 1 EH	1069 habts	1069 EH	1069 habts	1069 EH	
Lannion	123 lgts/an	3,0 habts/res 2ndr	- 1 LH			242 habts	242 EH	
	AUY - Bel air (5 ha), Pegase (24,4 ha), Rusquet (1,5ha), Buhulien (3,5 ha)= 34,4 ha au total				344 EH		344 EH	
	Warenghem: 0 %				0 EH		0 EH	
	ESATCO: 0 %				0 EH		0 EH	
	100 lgts à créer d'ici 2040 (SCOT)	2,30 habts/res		192 habts	144 EH	192 habts	192 EH	
7 0. 1	pour un total de 400 logts entre 2020 et 2040	3,00 habts/res				49 habts	49 EH	
Ploubezre	100 lgts à créer entre 2040 et 45 (INSEE)	2,30 habts/res		192 habts	144 EH	192 habts	192 EH	
	20 lgts/an	3,00 habts/res				49 habts	49 EH	
	2Aue : 2,4 ha	20 EH/ha			48 EH		48 EH	
Ploulec'h	88 lgts à créer - AU	2,31 habts/res 1 habt futur		164 habts	164 EH	164 habts	164 EH	
(bourg)		3,00 habts/res	= 1 EH			50 habts	50 EH	
	2 Aue : 3,37 ha	20 EH/ha			67 EH		67 EH	
Louannec	-				0 EH		0 EH	
Saint-Quay- Perros	2AUY : 9,6 ha	20 EH/ha			192 EH		192 EH	
Long term	e - 25 ans - sans Ploulec'h (Ker		l'en 2040 puis jusqu'en 2045	29963 habts	37978 EH	38688 habts	36838 EH	
Long terme	e - 25 ans - avec Ploulec'h (Ker		'en 2040 puis jusqu'en 2045	30930 habts	38978 EH	39950 habts	38124 EH	
Réserve pour i	ndustriels agro-alimentaires				7422 EH		7422 EH	
Long term	e - 25 ans - sans Ploulec'h (Ker	· ·	e'en 2040 puis jusqu'en 2045	29963 habts	45400 EH	38688 habts	44260 EH	
Long terme	e - 25 ans - avec Ploulec'h (Ker	61278 habts	46400 EH	39950 habts	45546 EH			
Dont point A7	Matières de vidange prétraitée	S	jusqu'en 2045		3600 EH		3600 EH	
•	e - 25 ans - sans Ploulec'h (Ker	babu) : SCOT jusqu	en 2040 puis jusqu'en 2045	29963 habts	49000 EH	38688 habts	47860 EH	
Long terme	Long terme - 25 ans - avec Ploulec'h (Kerbabu)-: SCOT jusqu'en 2040 puis INSEE jusqu'en 2045 habts 50000 EH 39950 habts 49146 EH							

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



Si on reprend les données de dimensionnement suivant le raccordement du bourg de Ploulec'h :

- Point A3: La charge organique future est comprise entre 45 400 et 46 400 EH en période hivernale et entre 44 260 et 45 546 EH en période estivale.
- Point A7 : 9 000 EH en entrée de filière de traitement des matières de vidange et 3 600EH en entrée de bassin d'aération.

Soit en entrée de bassin d'aération : entre 49 000 et 50 000 EH en période hivernale et 47 860 et 49 146 EH en période estivale.

Pour la suite de l'étude ce sont les charges maximales qui ont été retenues.

2.1.2. Charges hydrauliques

La charge hydraulique à traiter se compose :

- des effluents collectés sur le réseau,
- des eaux parasites collectées sur le réseau,
- d'une estimation des trop-pleins en amont de la station.

Un diagnostic sur les principaux postes et ceux soumis à déversements a été réalisé pour pouvoir estimer les débits réels qui devraient arriver en entrée de la station de Loguivy-les-Lannion.

Comme le montre l'annexe 1, les 3 points noirs au niveau des postes sont : Lestreuz, Cote du Rest et Nod Huel. Ces deux premiers postes sont sur le bassin versant de collecte de Nod Huel. L'analyse des différents postes a été reprise en annexe 2.

En parallèle, on observe des déversements réseaux boulevard Louis Guilloux, rue Paul Peral, rue Ernest Renan et en aval des postes de Nod Huel et ZAC, ces trop pleins, quand les données été connues, ont également été intégrés au calcul de débits en entrée de step

2.1.2.1. Débits d'eaux sanitaires

Le ratio appliqué pour la population actuelle sera **de 70 L/j/EH et de 150 L/j/EH** pour les constructions futures à raccorder. Soit un débit futur de 4 530 m³/j en période hivernale et 4 651 m³/j en période estivale.

2.1.2.2. Débits d'eaux de nappe

Les volumes identifiés dans lors de l'analyse des données brutes de 2014 à 2019 sont les suivants :

- Eau d'infiltration en nappe haute : 3530 m³/j + 4850 m³/j de ressuyage en période hivernale
- Eau d'infiltration en nappe basse : 1340 m³/j + 3 850 m³/j de ressuyage en période estivale

2.1.2.3. Débits d'eaux parasites de pluie

Les volumes identifiés sont les suivants

- ➤ Surface active : 139 000 km²
- Intensité de la pluie (journalière) : 28 mm/j
- Intensité de la pluie (horaire) : 10 mm/h

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



• Charges hydraulique actuelles

Le débit sanitaire de pointe se calcule de la manière suivante :

 $\frac{\text{D\'ebit sanitaire journalier}(m^3/j) * \text{Coeficient de pointe} (= 3)}{24}$

On considère que les apports d'eaux de nappe sont constants au cours de la journée. Ces volumes ont été divisés par 24 pour obtenir la charge horaire. Quant aux eaux pluviales, elles ont été calculées sur la base horaire de 10 mm/h.

Les charges hydrauliques journalières sont calculées en considérant 20% de réduction des eaux parasites et pas de révision des ECP. Elles sont indiquées par temps sec et de pluie et en période estivale (nappe basse) et en période hivernale (nappe haute) dans le tableau qui suit :

Débit horaire Volume journalier Débit horaire Volume journalier Période Période Période Période estivale estivale hivernale estivale hivernale hivernale estivale hivernale Population raccordée (EH) 30000 26769 30000 26769 30505 27428 30505 27428 **EU** strictes 2100 m³/j 1874 m³/ 263m3/h 234m³/h 2145 m³/ 1933 m3/j 268m3/h 242m3/h Qpluie 3892 m3/j 3892 m3/j 1390m3/h 1390m³/h 3998 m³/ 3998 m3/j 1428m3/h 1428m3/h 3350 m3/j **Qnappe NH** 3350 m³/ 140m³/h 140m³/h 3530 m³/j 3530 m3/j 147m3/h 147m3/h 1340 m³/j Qnappe NB 54m3/h 54m³/h 1340 m³/j 56m3/h 56m3/h 1300 m³/j 1300 m³/j 154m³/h Qressuyage 4700 m³/ 3700 m³/i 196m3/h 4850 m³/ 3850 m3/i 202m3/h 160m3/h Total Nappe basse - temps sec 3400 m³/j 3174 m³/j 317 m³/h 288 m³/h 3485 m³/j 3273 m³/j 324 m³/h 297 m³/h 1707 m³/h 1678 m³/h 7484 m³/j 1752 m³/h 1725 m³/h Total Nappe basse - temps pluie 7292 m³/j 7066 m³/j 7272 m³/j Total Nappe haute - temps sec 5450 m³/j 402 m³/h 5675 m³/j 415 m³/h Total Nappe haute - temps pluie 9342 m³/j 1792 m³/h 9674 m³/j 1843 m³/h 2045 m³/h Total nappe haute temps pluie+ressuyage 14042 m³/j 1988 m³/h 14524 m³/j Total Nappe haute - temps pluie avec 1857 m³/h 10174 m³/j 1908 m³/h 9842 m³/j estimation des déversements amont Total nappe haute temps pluie+ressuyage 15342 m³/j 2214 m³/h 15824 m³/ 2271 m³/h avec estimation des déversements amont

Tableau 13 : Charges hydrauliques à court terme

<u>Tableau 14 :</u> Charges hydrauliques à long terme avec et sans réduction des ECP et sans raccordement de Ploulec'h

	sans Plo	oulec'h - san	s réduction c	les ECP	sans Plou	lec'h et rédu	duction de 20% des ECP	
	Volume j	Volume journalier		noraire	Volume journalier		Débit horaire	
Volumes et débits futurs	Période	Période	Période	Période	Période	Période	Période	Période
volumes et debits futurs	hivernale	estivale	hivernale	estivale	hivernale	estivale	hivernale	estivale
Population raccordée (EH)	45457	44316	45457	44316	45457	44316	45457	44316
EU strictes	4419 m³/j	4506 m³/j	552m³/h	563m³/h	4419 m³/j	4506 m³/j	552m³/h	563m³/h
Qpluie	3892 m³/j	3892 m³/j	1390m³/h	1390m³/h	3114 m³/j	3114 m³/j	1112m³/h	1112m³/h
Qnappe NH	3350 m³/j	3350 m³/j	140m³/h	140m³/h	2680 m³/j	2680 m³/j	112m³/h	112m³/h
Qnappe NB	1300 m³/j	1300 m³/j	54m³/h	54m³/h	1040 m³/j	1040 m³/j	43m³/h	43m³/h
Qressuyage	4700 m³/j	3700 m ³ /j	196m³/h	154m³/h	3760 m³/j	2960 m³/j	157m³/h	123m³/h
Total Nappe basse - temps sec	5719 m³/j	5806 m³/j	606 m³/h	617 m³/h	5459 m³/j	5546 m³/j	596 m³/h	607 m ³ /h
Total Nappe basse - temps pluie	9611 m³/j	9698 m³/j	1996 m³/h	2007 m ³ /h	8572 m³/j	8660 m³/j	1708 m³/h	1719 m³/h
Total Nappe haute - temps sec	7769 m³/j		692 m³/h		7099 m³/j		664 m³/h	
Total Nappe haute - temps pluie	11661 m³/j		2082 m ³ /h		10212 m ³ /j		1776 m³/h	
Total nappe haute temps pluie+ressuyage	16361 m³/j		2278 m ³ /h		13972 m³/j		1933 m³/h	
Total Nappe haute - temps pluie avec	12161 m³/j		2146 m³/h		10712 m³/j		1841 m³/h	
estimation des déversements amont	12101 1111/]		Z140 III / II		10/12/11/		1041 111 / 11	
Total nappe haute temps pluie+ressuyage	17661 m³/j		2503 m ³ /h		15272 m³/j		2158 m³/h	
avec estimation des déversements amont	170011117]		2303 111 /11		13272111 /]		2130111 /11	

Etude technico-économique
Mise en conformité du système d'assainissement collectif



<u>Tableau 15 :</u> Charges hydrauliques à long terme avec et sans réduction des ECP et avec raccordement de Ploulec'h

	avec Pl	oulec'h - san	s réduction o	des ECP	avec Plou	lec'h et rédu	uction de 20% des ECP	
	Volume j	ournalier	Débit h	noraire	Volume journalier		Débit horaire	
Volumes et débits futurs	Période	Période	Période	Période	Période	Période	Période	Période
voluliles et debits luturs	hivernale	estivale	hivernale	estivale	hivernale	estivale	hivernale	estivale
Population raccordée (EH)	46400	45546	46400	45546	46400	45546	46400	45546
EU strictes	4530 m³/j	4651 m³/j	566m³/h	581m³/h	4530 m³/j	4651 m³/j	566m³/h	581m³/h
Qpluie	3998 m³/j	3998 m³/j	1428m³/h	1428m³/h	3199 m³/j	3199 m³/j	1112m³/h	1112m³/h
Qnappe NH	3530 m³/j	3530 m³/j	147m³/h	147m³/h	2824 m³/j	2824 m³/j	112m³/h	112m³/h
Qnappe NB	1340 m³/j	1340 m³/j	56m³/h	56m³/h	1072 m³/j	1072 m³/j	43m³/h	43m³/h
Qressuyage	4850 m³/j	3850 m³/j	202m³/h	160m³/h	3880 m³/j	3080 m³/j	157m³/h	123m³/h
Total Nappe basse - temps sec	5870 m ³ /j	5991 m³/j	622 m³/h	637 m³/h	5602 m ³ /j	5723 m³/j	610 m³/h	625 m³/h
Total Nappe basse - temps pluie	9868 m³/j	9989 m³/j	2050 m ³ /h	2065 m ³ /h	8800 m ³ /j	8922 m³/j	1722 m³/h	1737 m ³ /h
Total Nappe haute - temps sec	8060 m ³ /j		713 m³/h		7354 m³/j		678 m³/h	
Total Nappe haute - temps pluie	12058 m³/j		2141 m ³ /h		10552 m ³ /j		1790 m³/h	
Total nappe haute temps pluie+ressuyage	16908 m³/j		2343 m ³ /h		14432 m³/j		1947 m³/h	
Total Nappe haute - temps pluie avec	12558 m³/j		2206 m³/h		10952 m³/j		1842 m³/h	
estimation des déversements amont	12558 1111/]		2200 111 / 11		10932 111./]		1042 111 / 11	
Total nappe haute temps pluie+ressuyage	18208 m³/j		2569 m³/h		15472 m³/j		2127 m³/h	
avec estimation des déversements amont	10200111 /]		2303 111 /11		13472111 /]		2127 111 /11	

Le débit de pointe horaire attendu à 25 ans est estimé à 2 570 m³/h en période hivernale et 2 065 m³/h en période estivale.

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



2.2. Diagnostic de la station existante

Pour rappel les charges à traiter par la station sont les suivantes :

Estimation charges actuelles	Estimation charges futures
Q moy : $3\ 300\ m^3/j$ - $300\ m^3/h$ Qmax : $15\ 400\ m^3/j$ - $2220\ m^3/h$ Charge orga : $8\ 600$ - $30\ 000$ EH	$Q \; moy: 5\; 900\; m^3/j \; - \; 630\; m^3/h$ $Q max: 18\; 200\; m^3/j \; - \; 2\; 570\; m^3/h$ $Charge\; orga: 24\; 500\; - \; 50\; 000\; EH$

<u>Tableau 16</u>: Diagnostic du dimensionnement de la filière existante

Ouvrages	Capacité effective des ouvrages					
Poste de relevage - vis d'Archimède 3 vis d'Archimède + 1 pompe de secours	300 m³/h pour 2 des vis - 410 m³/h pour la 3eme vis et 500 m³/h via pompage					
Dessableur :	94 à 156 m³/h et 2 246 – 3 744 m³/j pour assurer un tps de séjour entre 3					
S=13 m2 - V=7,8 m ³	et 5 min 390 m³/h en pointe pour assurer la Ch de 50 m³/m²/h					
Dégrilleur	~1 890 m³/h					
Entrefer de 20 mm, canal de 104/60cm	1 070 m /n					
вт	600 m³/h de restitution vers la filière					
1200 m ³ - 2 pompes	000 m/n de resultation vers la inière					
Dégraisseur :	456 m³/h pour assurer un tps de séjour de 10 min					
S=27 m2 - V=76 m³	410 m³/h pour assurer la VH de 15 m/h					
Bassin d'aération	24 750 EH > 0.27 L. DDO5/L. MYG/					
V bassin = 5500 m^3	24 750 EH à 0,27 kg DBO5/kg MVS/j 5 500 – 7 300 m³/j pour garantir un temps de séjour de 18 à 24h					
4 brosses de 27,5 à 55,5 kgO2/h - 222 kgO2/h	21 400 EH max (limité par l'aération existante)					
Dégazage :	720 à 1 200 m³/h en pointe pour assurer un tps de séjour de 3 à 5 min					
$D = 5 \text{ m} - S = 20 \text{ m} - V = 60 \text{ m}^3$	1 180 - 1 770 m³/h pour assurer la VH de 60 à 90 m/h					
Clarificateur : D = 36,5 m	628 m³/h pour une VH de 0,6 m/h					

Les ouvrages sont limitants et ne permettent pas de traiter la totalité des charges organiques et hydrauliques actuelles et futures. On peut traiter environ 21 400 EH, par contre la filière est fortement limitée en hydraulique à env. 3 800 m³/j (5000 m³/j en refaisant prétraitements) et 400 m³/h.

Dans tous les cas on se rend donc compte que la filière actuelle ne permettra pas de traiter les charges futures, il va donc falloir rechercher un terrain pour une extension voir une nouvelle station d'épuration.

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



2.3. Recherche d'un terrain

Plusieurs terrains ont été envisagés dans le cadre de cette étude technico-économique :

- La réutilisation du terrain actuel
- La recherche de terrains « proches » du site
- La recherche de terrains plus éloignés

<u>Préambule</u>: la surface nécessaire dépend de la capacité de dimensionnement des ouvrages retenue, ce point fait l'objet du paragraphe 3.1. L'estimation de la surface nécessaire est de 22 à 25 000 m². Le terrain doit donc pouvoir répondre à ce critère.

2.3.1. Cas du terrain actuel

Comme vu précédemment il s'agit des parcelles cadastrales numérotées 000 AS 52, 53 et 74. Le site est déjà urbanisé et il reste peu de place pour une extension. Les surfaces restantes sont soit en fortes pentes (env. 20%) soit proches des habitations.

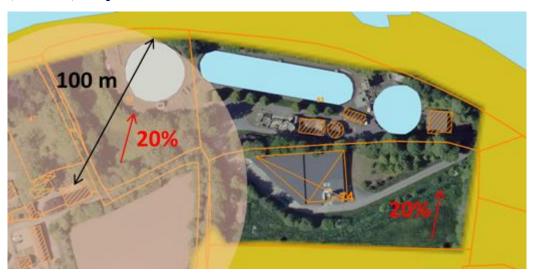


Figure 16 : Contraintes du terrain actuel de la station

Par ailleurs la surface totale serait d'environ 26 000 m² réduit à 19 000 m² si on respecte la limite des 100 m ce qui n'est pas suffisant pour implanter l'ensemble des nouveaux ouvrages, il est donc nécessaire de trouver d'autres terrains.

2.3.2. Cas des terrains proches du site existant

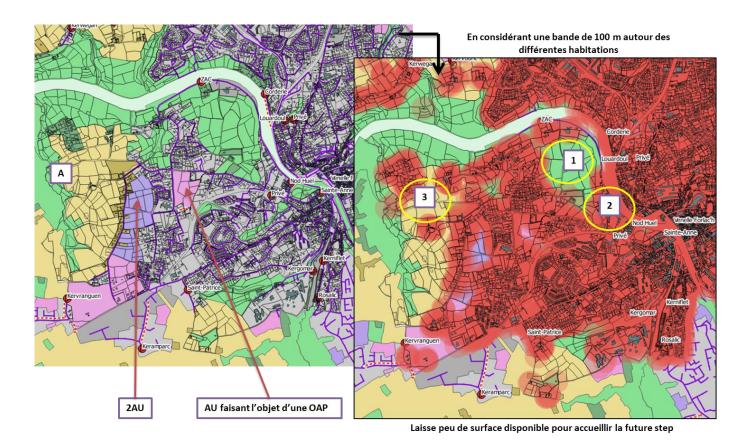
Il reste **peu de terrains qui respectent le périmètre des 100 m des habitations** à proximité du site existant. En analysant cette contrainte, 3 sites étaient envisageables :

• Terrain n° 1 : site en continuité de la station

• Terrain n°2 : Zone de Nod Huel

• Terrain n°3 : site agricole un peu plus éloigné





<u>Figure 17 :</u> Localisation des terrains envisageables à proximité du site existant

Terrain n°1 : en continuité immédiate du site existant

Les trois principales contraintes sur les sites à proximité sont : le classement en Natura 2000, les fortes pentes et la question de la voirie d'accès.

Avantages	Inconvénients
 En continuité de la station existante Pas de zones humides référencées à proximité Hors Natura 2000 pour les parcelles AS 10, 11, 12, 13, 14 et 16 > 100 m des habitations Reste proche du point de rejet dans le Léguer Surface satisfaisante 	 Terrains avec des fortes pentes (> 7%) Terrains AS 73, 6, 7, 8 et 9 en Natura 2000 Voirie d'accès à créer Insertion paysagère à prévoir (visible sur les hauteurs en rive droite du Léguer) Altimétrie importante : plus fortes HMT issues des postes de Nod Huel et ZAC Terrains à acquérir, en zone naturelle : procédure de déclassement du PLU nécessaire Eléments de bocages protégés au titre de l'article L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme : déclaration et mesures compensatoires à prévoir



La figure suivante permet de mieux visualiser ces contraintes :

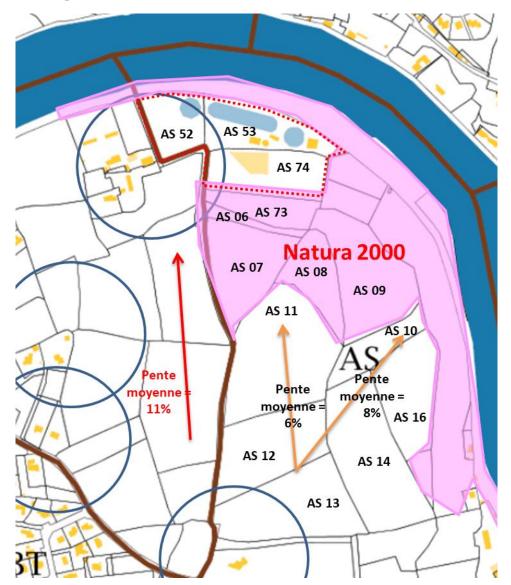


Figure 18: Contraintes des terrains proches du site existant

Terrain n°2 : zone d'activités de Nod Huel

Sur la surface totale de 45 000 m², sont déjà réservés :

- environ 9 000 m² pour le parking d'entrée de ville
- environ 13 000 m² pour le projet Anthénéa
- environ 15 000 m² pour la partie commerces / habitat côté Ste-Anne, le long du Bd Mendès-France

Il reste donc environ une surface de 8 000 m² non réservée, cet espace restant est insuffisant pour y implanter le future station d'épuration.

> Terrain n°2 non retenu



<u>Terrain n°3: terrain agricole – Goasmat/Kernéguez</u>

Il s'agit des parcelles cadastrales numérotées 000 P 541, 542, 347 et 257 (nord de la route) et 000 R 522, 524, 526 et 528 (sud de la route).

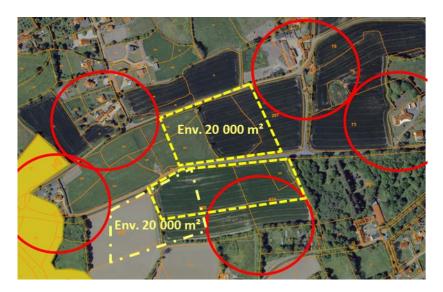


Figure 19 : Contraintes du terrain n°3

Avantages	Inconvénients
 Pentes faibles (3- 4 %) Pas de zones humides référencées à proximité Hors Natura 2000 > 100 m des habitations Reste proche du Léguer (env. 600 m) Surface satisfaisante 	 Eloigné du site actuel : structure de la collecte des eaux usées à revoir Nouveau point de rejet à créer Voirie d'accès à créer et route du Yaudet pas forcément adaptée Insertion paysagère à prévoir Altimétrie importante : plus forte que terrain n°1 (> 70 m) Terrains à acquérir, en milieu rural Eléments de bocages protégés au titre de l'article L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme : déclaration et mesures compensatoires à prévoir

Terrain n°3 non retenu



2.3.3. Cas des sites éloignés

Il s'agit des **zones d'activités de Pegase V et de Bel Air**. Elles sont toutes les deux éloignées du site actuel et éloignées du Léguer.

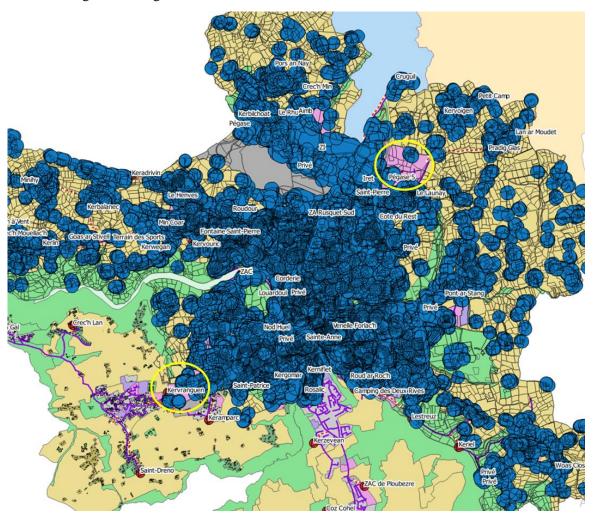


Figure 20 : Etat des sites éloignés envisageables

> Terrains non retenus

2.3.4. Bilan des terrains envisageables

Suite à l'analyse des différents terrains, les parcelles préconisées étaient celles à proximité de la station existante (AS 10, ,1, 12, 14 et 16) qui sont hors Natura 2000 avec des pentes plus douces.

Pour la suite de l'étude LTC a demandé d'étudier une implantation sur les parcelles AS 8, 9 et 10 à proximité de la station avec un accès via la parcelle AS 73.

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



2.4. Contraintes liées au site retenu

La solution envisagée par LTC concerne les parcelles AS 73, 8, 9 et 10.

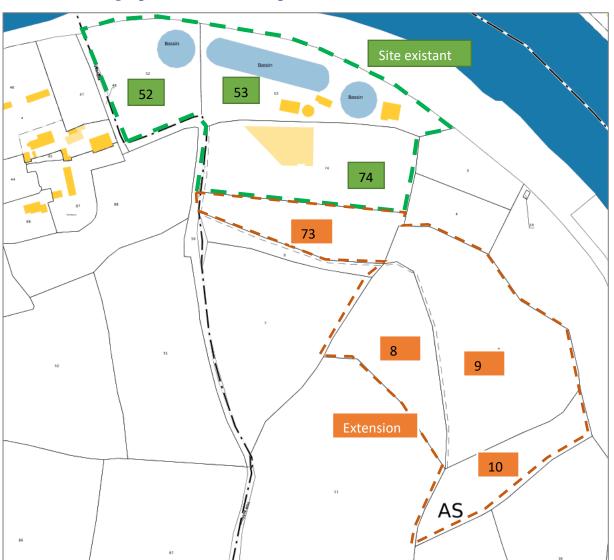


Figure 21: Parcelles cadastrales retenues par le maitre d'ouvrage

Zone inondable: La ville de Lannion est recensée dans l'atlas des zones inondables. L'aléa concerne principalement les berges du Léguer, l'extension ne sera donc pas concernée par le risque de submersion marine.

<u>Disponibilité foncière</u>: Les parcelles dédiées à l'extension sont à acquérir.

<u>Urbanisme</u>: La ville de Lannion est soumise à la loi littoral, il y aura donc un dossier de dérogation à la loi littoral à prévoir. Les parcelles classées en zones naturelles NL dédiées aux espaces naturels remarquable du littoral devront faire l'objet d'un déclassement pour pouvoir être constructibles. Par ailleurs des haies bocagères protégées au titre de l'article L.123-1-5 II 5° du Code de l'Urbanisme sont recensées en bordure des parcelles 74, 73, 8, 9 et 10, leur dégradation devra donc faire l'objet d'une déclaration et de mesures compensatoires. La station actuelle est également localisée dans la bande des 100 m du littoral, une partie des parcelles 9 et 10 l'est également.

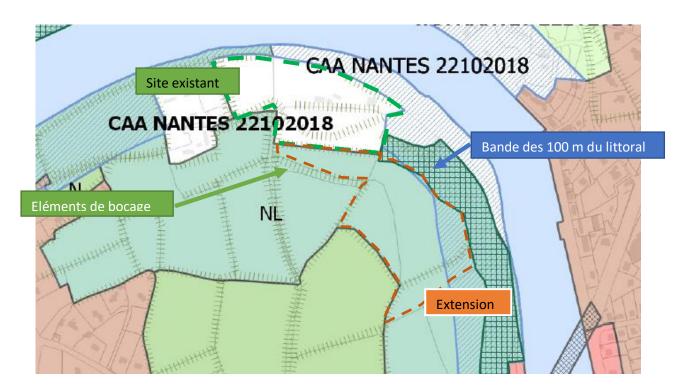


Figure 22 : Extrait du PLU de la ville de Lannion

Site Natura 2000: Les parcelles 73, 8 et 9 sont comprises dans le site Natura 2000 « Rivière du Léguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay ». Il s'agit principalement de prés mésophiles et de bois feuillus mésophiles, qui ne sont pas des habitats prioritaires. Une évaluation des incidences sur ce site sera à prévoir dans le cadre de la demande d'autorisation de rejet.

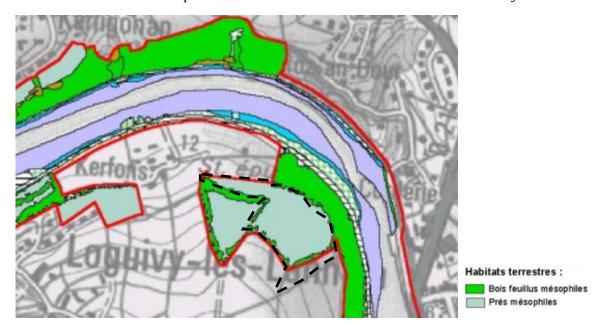


Figure 23 : Extrait du CODERST du site Natura 2000 de la rivière du Léguer

Les boisements sont notamment recensés comme des habitats pouvant accueillir des chauvessouris.

Le rejet se fera comme actuellement en site Natura 2000 et ZNIEFF1. L'impact sur le milieu est faible du fait d'un bon pouvoir de dilution au droit du point de rejet comme le montre l'analyse suivante :

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



- En raisonnant sur le QMNA5 (de 0,95 m³/s) qui est le débit d'étiage minimum sur une période de retour de 5 ans et sur le module pour modéliser la période hivernale.
- en partant sur les normes plus strictes en bactériologie avec une simulation pour un rejet à 1000 E.Coli/100 mL et à 100 E.Coli/100 mL
- Avec en objectif de qualité du Léguer : en amont une très bonne qualité et aval une bonne qualité
- En partant sur les normes de rejet actuelles

Tableau 17 : Hypothèses pour le calcul d'acceptabilité

	Concentrations amont rejet	Concentrations objectifs aval rejet ac	
Classe de Qualité	ТВ	Bonne qualité	
DBO ₅	3 mg/l	6 mg/l	25 mg/l
DCO	20 mg/l	30 mg/l	90 mg/l
MES	5 mg/l	25 mg/l	35 mg/l
$\mathrm{NH_{4}^{+}}$	0,10 mg/l	0,5 mg/l	3,5 mg/l
NTK	1 mg/l	2 mg/l	7 mg/l
NGL	1,46 mg/l	4,4 mg/l	15 mg/l
Pt	0,05 mg/l	0,2 mg/l	1 mg/l
E.Coli	20 E.Coli/100 mL	200 E.Coli/100 mL	100 000 E.Coli/100 mL 1 000 E.Coli/100 mL Ou 100 E.Coli/100 mL

• Plusieurs volumes ont été testés en fonction des périodes de l'année :

Tableau 18 : Résultats de l'étude d'acceptabilité au droit du rejet de la station dans le Léguer

		QMNA5 - pér	iode estivale	Module - période		
		/ sèc	he	hivernale / humide		
Nombre d'équiv	alents-habitants		50 00	0 EH		
		5 982 m³/j	8 063 m³/j	8 063 m³/j	18 211 m³/j	
Charges hydrauliques STEP (m³/j)		NB -TS futur	NH TS	NH - TS	NH TP futur	
		1,5 15 10001	futur	futur	1411 11 Iutui	
	DBO ₅	4,49	4,97	3,25	3,56	
	DCO	24,75	26,26	20,80	21,77	
	MES	7,04	7,68	5,34	5,76	
	NH4 ⁺	0,33	0,40	0,14	0,19	
Concentrations	NTK	1,41	1,54	1,07	1,15	
en aval (mg/L)	NGL	2,38	2,67	1,61	1,80	
· ··· ··- (g)	Pt	0,11	0,13	0,06	0,07	
	Norme actuelle en E.Coli (100 000	6 555	9.851	625	2 915	
	E.Coli/100 mL)	0 333	 		2713	
	E.Coli (1000 E.Coli/100 mL)	87	108	31	45	
	E.Coli (100 E.Coli/100 mL)	26	26	21	22	

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



Au des usages présents à proximité du point de rejet, il a été décidé de revoir à la baisse la norme en E.Coli (à minima inférieure à 1 000 E.Coli/100 mL), ce qui implique un traitement spécifique de la bactériologie.

Zones humides : pas à proximité du projet

Contraintes topographiques : le site dédié à l'extension présente de fortes pentes avec une altimétrie variant de 20 m en partie basse à environ 50 m en partie haute. Une représentation sommaire des lignes altimétriques est présentée en figure suivante :



Figure 24 : Lignes altimétriques au droit du projet (analyse sommaire se basant sur les données altimétriques de géoportail)

Un levé topographique devra être réalisé pour la suite du projet.

Contraintes sismiques: faible risque

<u>Desserte du site</u>: voirie d'accès à créer et raccordement et extension des réseaux électriques et eau potable jusqu'au nouveau site à prévoir

Contraintes géotechniques : des études géotechniques seront à réaliser pour la suite du projet.

Contraintes sonores et olfactives : l'extension est éloignée de plus de 100 m des habitations.

<u>Insertion paysagère</u>: des boisements existants permettent de masquer une partie du site dédié à l'extension. Une réflexion vis-à-vis des habitations présentes sur la rive opposée du Léguer sera à prendre en compte lors de la réalisation des prescriptions architecturales.

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



3. Etude technico-économique de la filière et des implantations

La filière envisagée est une **filière de boues activées standard avec un traitement des boues par déshydratation mécanique**. Dans leur conception, les ouvrages intégreront une nitrification et une dénitrification biologique des effluents (par syncopage du bassin d'aération), de même que le traitement physico-chimique du phosphore et le traitement de la bactériologie.

Les performances épuratoires attendues sont les suivantes :

	Normes de rejet actuelles	Normes de rejet futures attendues
DBO ₅	25 mg/l	25 mg/l
DCO	90 mg/l	90 mg/l
MES	35 mg/l	35 mg/l
NH ₄ ⁺	3,5 mg/l	3,5 mg/l
NTK	7 mg/l	7 mg/l
NGL	15 mg/l	15 mg/l
Pt	1 mg/l	1 mg/l
E.Coli	100 000 E.Coli/100 mL	1 000 E.Coli/100 mL

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



3.1. Préambule sur le dimensionnement hydraulique de la filière eau

La question du **dimensionnement hydraulique** des ouvrages s'est posée au vu des surcharges hydrauliques estimées en temps de pluie par rapport aux volumes moyens collectés par la station.

La filière doit être dimensionnée pour recevoir la totalité des débits (volume maximum journalier de 18 300 m³/j et un débit de pointe de 2 570 m³/h) et éviter tout débordement au milieu naturel.

Deux critères forts sont à prendre en compte pour dimensionner la future installation :

1er critère : Temps de séjour des effluents dans le bassin d'aération :

- 16 h minimum pour garantir les normes de rejet à capacité nominale (garantie constructeur),
- 12 h minimum : traitement toujours efficient mais avec risque de non-conformités sur les paramètres azotés et DCO retours d'expériences d'un traitement toujours optimum avec des step à 50-60 % de leur capacité nominale avec clarificateur de type sea 29 grande hauteur droite (mais cela dépend aussi de la fréquence et de la durée des périodes de surdébits d'où l'importance d'une régulation limitante en tête de step sur le volume maximum journalier).

A raison d'un ratio Cv=0,27 kg DBO5/m³/j, pour traiter 50 000 EH, il faut deux bassins de 5550 m³. Cela donne 11 100 m³ au total, **on peut traiter 16 650 m³/j en 16 h et 22 200 m³/j en 12 h.** La totalité du volume journalier maximum avec ressuyage (18 300 m³/j) pourra donc être traité en 14h30 et un volume journalier maximum sans ressuyage (12 600 m³/j) en 21 h ce qui est satisfaisant.

C'est donc le dimensionnement organique qui est retenu pour les bassins d'aération.

2éme critère : Débit horaire de pointe Qp admissible sur le clarificateur :

- Le clarificateur est l'ouvrage hydraulique limitant sur la filière eau, il est nécessaire de le dimensionner sur le débit horaire de pointe en général.
- Approche SEA 29 : privilégier un clarificateur surdimensionné à la mise en place d'un bassin tampon permettant de limiter les débits horaires mais avec le risque de ne pas pouvoir restituer les volumes stockés.

Il est difficile de dimensionner cet ouvrage sur le débit de pointe de 2 570 m³/h étant donné son emprise et la faible fréquence d'un tel débit.

Pour réduire les volumes à traiter en instantané deux solutions étaient initialement envisagées : soit tamponner les volumes en amont au niveau du poste de Nod-Huel qui doit être remis en conformité soit tamponner en entrée de station. C'est cette deuxième option qui a été retenue par LTC, au vu notamment du manque de foncier à Nod-Huel.

<u>Calcul « théorique » selon sécurisation – dimensionnement sécuritaire</u>

De façon théorique on considère qu'une unité sécurisée doit pouvoir permettre de stocker 6h de temps de pluie. La simulation tient compte d'un évènement « extrême » (avec ressuyage donc des pluies les jours précédents influençant les volumes collectés) et d'un évènement « normal ».

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



Tableau 19 : Dimensionnement théorique sécuritaire du bassin tampon

	Cas 1 : évènement « extrême » : NH + pluie + ressuyage	Cas 2 : évènement « normal » : NH + pluie
Volumes / débits à traiter	Max : 18 300 m³/j - 2 570 m³/h Tps sec : 8100 m³/j - 720 m³/h : Qmin de traitement	12 600 m³/j - 2 200 m³/h
Dimensionnement sécuritaire : Ratio « standard » : 6 h de stockage du temps de pluie	Pour un débit de traitement à 850 m³/h: BT = 6 * 1700 : 10 200 m³ Pour un débit de traitement à 1250 m³/h: BT = 6* 1350 : 8100 m³ Pour un BT de 2 000 m³ : Débit de traitement à 2 250 m³/h Pour un BT de 3 000 m³ : Débit de traitement à 2 100 m³/h Pour un BT de 4 000 m³ : Débit de traitement à 1 900 m³/h	Pour un débit de traitement à 1250 m³/h: BT = 6* 950: 5700 m³ Pour un BT de 2 000 m³: Débit de traitement à 1 850 m³/h Pour un BT de 3 000 m³: Débit de traitement à 1 700 m³/h Pour un BT de 4 000 m³: Débit de traitement à 1 550 m³/h

Les calculs montrent que pour un bassin tampon de 4 000 m³, théoriquement il faudrait un débit de traitement compris entre 1 550 et 1 700 m³/h afin de disposer des 6 h de capacité de stockage.

<u>Calcul « théorique » selon chroniques de pluie réelles – dimensionnement selon extrapolation</u>

En exploitant les données réelles, on se rend compte que le pic lié à la collecte des eaux de pluie ne se répète pas plusieurs heures d'affilée, rendant l'approche précédente sécuritaire. Une autre méthode consiste donc à extrapoler les volumes futurs à partir des volumes observés actuellement sur des évènements pluvieux réels.

Les temps secs futurs sont donc extrapolés et on y ajoute les volumes d'eaux parasites observés actuellement. Cela donne les courbes suivantes, à partir desquelles on peut calculer pour un débit de traitement donné le volume à stocker :

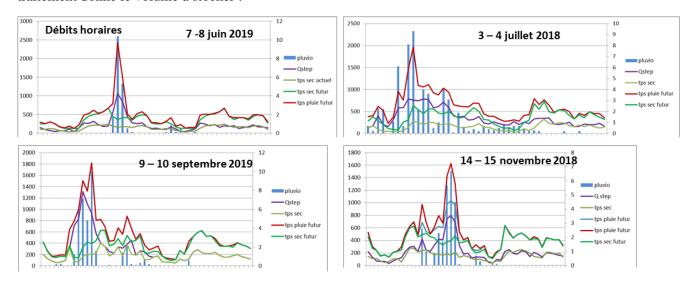


Figure 25 : Evènements pluvieux retenus pour le dimensionnement du bassin tampon

En partant sur un objectif de 8 h pour pouvoir vidanger le bassin tampon, il faudrait un bassin tampon de 2000 m³ minimum et un débit de traitement minimum de 1 200 m³/h.

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



Le tableau récapitulatif est donc le suivant :

<u>Sécurisation</u>: < 2h: mauvaise entre 2h et 4h: moyenne

entre 4h et 6h : bonne et > 6h : très bonne

Tableau 20 : Bilan des simulations de débit de traitement en fonction de la capacité du bassin tampon

	BT de 2000 m ³	BT de 3000 m ³	BT de 4000 m ³	
Cas 1 : évènement « extrême » : NH + pluie + ressuyage	2 250 m³/h Sécurisation Qmax : 6h Sécurisation Qpluie : pas de stockage	2 100 m³/h Sécurisation Qmax : 6h Sécurisation Qpluie : pas de stockage	1 900 m³/h Sécurisation Qmax : 6h Sécurisation Qpluie : pas de stockage	
Cas 2 : évènement	1 850 m³/h	1 700 m³/h	1 550 m³/h	
« normal » : NH +	Sécurisation Qmax : 2h50	Sécurisation Qmax : 3h30	Sécurisation Qmax : 3h55	
pluie	Sécurisation Qpluie : 6h	Sécurisation Qpluie : 6h	Sécurisation Qpluie : 6h	
Cas 3 : extrapolation	1 200 m³/h	1 200 m³/h	1 200 m³/h	
	Sécurisation Qmax : 1h30	Sécurisation Qmax : 2h13	Sécurisation Qmax : 2h55	
	Sécurisation Qpluie : 2h	Sécurisation Qpluie : 3h	Sécurisation Qpluie : 4h	

Nous préconisons donc, d'après nos calculs, un traitement de minimum 1 200 m³/h, de façon à pouvoir restituer en moins de 8h les effluents stockés dans le bassin tampon.

Pour le volume du bassin tampon, plus il est important plus il est sécuritaire. On passe à une bonne sécurisation en temps de pluie pour un bassin tampon de 4 000 m³.

Au vu de l'analyse des évènements pluvieux et de la faible récurrence de fort débit, LTC nous a demandé de simuler un débit de traitement de 900 m³/h et un bassin tampon de 4000 m³. La simulation donne une sécurisation en temps de pluie comprise entre 2h23 et 3h00 (donc moyenne) et 16h de temps de vidange du bassin tampon. C'est ce débit que le maitre d'ouvrage a retenu, la suite du rapport se base donc sur ces valeurs.



3.2. Préambule sur le dimensionnement de la filière boues

La production de boues biologiques correspond aux boues issues de la nitrification et de la dénitrification, des boues minérales non dégradées, de la fraction organique non dégradables et de la croissance des cellules. A cela s'ajoute les boues issues de la déphosphatation physico-chimique.

Nous avons repris les hypothèses transmises soit une station de 50 000 EH et la conservation de la filière existante uniquement en secours. A court terme elle traitera un apport de boues des step extérieures à hauteur de 101 T MS par an à 30 g/L (issues de stations dont les travaux sont en cours pour la mise en place de filière de traitement des boues in situ). A long terme, il est prévu de garder cette marge de sécurité en cas de problème sur une des stations du parc de LTC.

step lannion Total Production totale journalière de boues : 50000 EH | boues extérieures Flux à traiter de DBO5 3000 359 3359 kg/j Production de boues journalière à capacité nominale kg MS/j 2772 332 3104 Production de boues annuelle à capacité nominale T MS/an 1012 121 1133 Production de boues sur 10 mois à capacité nominale T MS/an 843 101 944 Quantité de boues à traiter : Quantité de boues hebdomadaire sur 7 jours kg MS/semaine 2318 19351 21669 Quantité de boues ramenée sur 5 jours 3870 464 4334 Caractéristiques de l'atelier d'épaississement ou déshydratation des boues : Concentration moyennes des boues 30 kg/m³ 6 m^3 Volume journalier à extraire 645 15 660 Temps de fonctionnement de l'atelier de heures/semaine 35 35 35 traitement des boues en pointe par semaine Temps de fonctionnement de l'atelier de 7 heures/jour 7 7 traitement des boues en pointe par semaine Débit d'extraction 92 2 94 m³/h Capacité minimum de la centrifugeuse mobile kg MS/h 553 66 619

Tableau 21: Production des boues

En partant sur 35 h semaine il faut pouvoir traiter 620 kg MS/h (dont 555 kg MS/h pour Lannion seule). Si on augmente à un fonctionnement de 40 h par semaine, ce chiffre passe à 550 kg MS/h (490 pour Lannion seule).

LTC nous a fait part de sa volonté de phaser la réalisation de la filière boues et de réutiliser au maximum l'ancienne filière boues. LTC souhaite donc conserver la filière de déshydratation existante à 320 kg MS/h et ajouter une nouvelle filière de déshydratation par presse à vis (1+1) de 150 kg MS /h soit un total de 470 kg MS /h passant à 620 kg MS /h avec une utilisation des presses à vis en parallèle, c'est ce dimensionnement qui a été retenu pour la suite du rapport.

Pour information cela revient à fonctionner en pointe :

- 41 h (Lannion seule) 46 h (avec boues extérieures) par semaine en utilisant la centrifugeuse existante et 1 des 2 presses à vis
- 60,5 h (Lannion seule) 67,5 h (avec boues extérieures) par semaine en utilisant la centrifugeuse existante seule
- 64,5 h (Lannion seule) 72,5 h (avec boues extérieures) par semaine en utilisant les 2 presses à vis seules

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



3.3. Choix de la filière de traitement

3.3.1. Définition de la filière retenue

File eau

Les étapes de traitement proposées étaient les suivantes :

- o Dégrillage grossier puis dégrillage fin
- o Bassin tampon de 4 000 m³
- o 2 dégraisseurs/dessableurs
- O Réutilisation de la filière matières de vidange de l'ancienne station dont les travaux sont en cours
- o 2 bassins d'aération
- o 2 clarificateurs et ouvrages annexes
- o 3 solutions de traitement tertiaire :
 - Solution 1 « standard »: Filtration et traitement de la bactériologie par ultraviolet
 - <u>Solution 2</u>: Ozonation avec une solution évolutive dans le temps permettant de traiter à court terme la bactériologie et à long terme les micropolluants
 - Solution 3: Clarifloculateur suivi d'un traitement par ozone ou UV. Cette dernière solution était notamment proposée pour palier le choix des 900 m³/h, en proposant un surdimensionnement la filière tertiaire à 1 200 m³/h pour pouvoir vidanger plus rapidement le bassin tampon.

La solution de traitement tertiaire retenue par LTC pour la suite de l'étude est la solution n°1.

En dehors de ce point, nous avions préconisé une recirculation à 150 voir 200 %. En effet, au vu des fluctuations de volumes entre temps sec et temps de pluie, il faut pouvoir réensemencer le bassin quand il est lessivé et également obtenir un meilleur taux de renouvellement en temps sec quand les temps de séjour sont prolongés. Le taux de recirculation retenu par LTC est de 100%.

File boues

LTC nous a fait part de sa volonté de phaser la réalisation de la filière boues et de réutiliser au maximum l'ancienne filière boues. Il s'agit donc d'une proposition valable à court voir moyen terme selon la vitesse de raccordement des nouveaux branchements, qui sera à renforcer pour pouvoir traiter les boues à capacité nominale de la station (50 000 EH).

Les boues seront déshydratées via une nouvelle file de filtres à presse (1 + 1) pouvant traiter 150 kg MS/j puis en fonction de leur valorisation soit chaulées soit stockées de façon à pouvoir être épandues, compostées ou incinérées.

Nous avions préconisé les points suivants (non retenus par LTC) :

- Comme la filière boues sera localisée sur le site de la station existante, nous préconisons un silo de minimum 160 m³ pour la reprise des boues avant injection dans la filière de traitement des boues
- Le dimensionnement du silo des boues extérieures : nous avons préconisé un stockage sur 3 mois donnant un volume de 1 520 m³.

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



Vous trouverez ci-après le synoptique des files eau et boues validé par LTC. Nous vous joignons en annexe 3 le synoptique que nous avions initialement proposé en document de travail et reprenant nos préconisations.

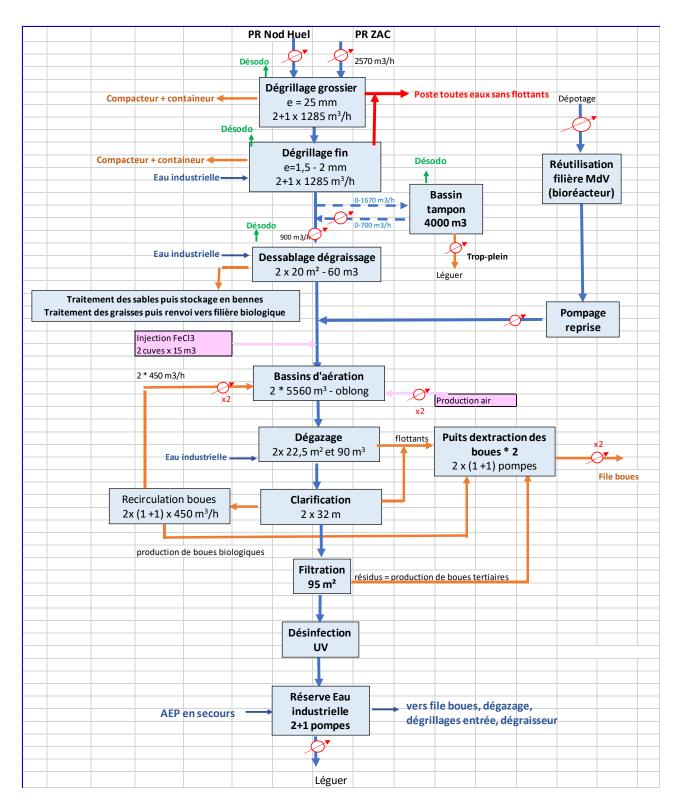


Figure 26 : Synoptique de la file eau retenue par LTC



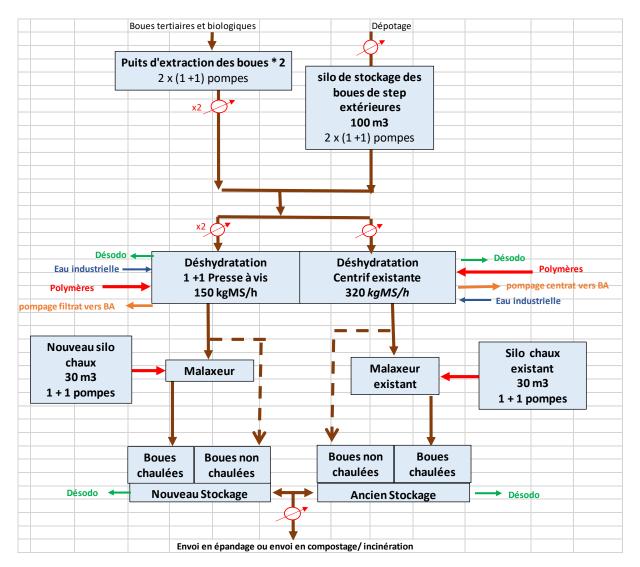


Figure 27 : Synoptique de la file boues retenue par LTC

3.3.2. Arrivée des eaux usées

Actuellement les eaux usées arrivent via 2 gravitaires : le 1er collecte le refoulement du PR de la ZAC (aucun raccordement supplémentaire sur ce tronçon gravitaire) et le deuxième collecte le refoulement du PR de Nod Huel et environ 300 branchements. Ces effluents sont relevés une fois sur le site existant par des vis d'Archimède vers les prétraitements existants.

Le changement de site nécessite de revoir l'arrivée des effluents.

- Un renforcement et une restructuration du poste de Nod Huel sont prévus pour réduire les déversements. La question du refoulement vers la station sera donc à intégrer à ce projet.
- Le poste de ZAC est actuellement satisfaisant. A long terme il recevra plus d'effluents et sera à renforcer. Par ailleurs le gravitaire en aval du poste est sous-dimensionné entrainant des débordements sur le réseau. Une réflexion sur le renforcement à terme de ce poste et la modification de son refoulement vers le nouveau site sera également à réaliser.
- Une réflexion est également à mener sur le relevage des 300 branchements en gravitaire.

Une étude est en cours pour traiter les 3 points évoqués ci-dessus.

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



3.3.3. Prétraitements

Au vu de la disposition du réseau, nous partons sur l'hypothèse que l'ensemble des effluents devrait arriver en refoulement vers la nouvelle station.

Le type de prétraitement à mettre en œuvre est intimement lié au procédé biologique retenu pour l'élimination de la pollution.

Dans le cas d'une filière « boues activées », les prétraitements se doivent d'être plus poussés pour éviter l'accumulation de déchets dans les ouvrages et canalisations, et éviter la dégradation des performances (notamment en aération en cas de présence de graisses). Les prétraitements classiques avec dégrilleur et dessableur-dégraisseur génèrent 3 types de déchets, ce qui accroît les nuisances potentielles d'odeur et nécessite de trouver des filières d'évacuation adéquates.

Dégrillage

Pour cette taille de station, nous proposons un premier dégrillage grossier suivi d'un dégrillage fin.

Le dégrilleur grossier débarrasse l'eau brute des plus gros déchets qu'elle contient. L'installation sera conçue de façon à pouvoir isoler 1 des dégrilleurs (2 + 1 en secours dimensionnés à 1285 m³/h chacun) et pouvoir continuer à fonctionner en passant la totalité du débit sur les deux autres restants. L'espacement entre les barreaux est préconisé à 25 mm. Les déchets sont repris par une vis compacteuse avant stockage en bennes.

Le dégrilleur ou tamisage fin (1,5 à 2 mm) va permettre d'éliminer tout objet pouvant perturber par la suite le traitement. Un secours est également prévu sur cette file de dégrilleur (2 + 1 en secours dimensionnés à 1285 m³/h chacun).

Dégraisseur-dessableur

Le dégraisseur/dessableur est un ouvrage commun pouvant retenir les sables par décantation et les graisses par flottation. Les effluents sont brassés et aérés afin d'améliorer la séparation par la combinaison d'un mouvement vertical de chute gravitaire des particules et de la force centrifuge générée par le flux circulaire de l'eau. Les graisses sont raclées en surface et récupérées dans la fosse à flottants.

De cette manière, les matières les plus volumineuses telles que les lingettes et autres matières grossières minérales seront retenues en amont du traitement.



Exemple d'un dégraisseur-dessableur

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



L'objectif de cet ouvrage est de limiter la présence des sables dans le bassin d'aération pouvant gêner le fonctionnement du dispositif d'insufflation d'air.

Vérification du dimensionnement :

• Nombre d'ouvrage : 2 files en //

• Type: ouvrage cylindro-conique,

• Débit : 450 m³/h* (débit d'entrée tamponné et filière bridée à 900 m³/h) – Surface : 20 m²,

• Vitesse ascensionnelle : 22,5 m/h,

• Diamètre intérieur : 5,1 m,

• Volume: 60 m³ – temps de contact: 8 min.

• Traitement spécifique des graisses et des sables

Au débit de pointe de 450 m³/h, la vitesse ascensionnelle de 22,5 m/h répond aux exigences de dimensionnement pour le dégraissage. Le temps de contact pour le dessablage est correct au débit de pointe (en général, il est recommandé un temps de contact de 5 - 10 minutes).

* Pour rappel nous avions initialement proposé que l'ensemble du débit passe par ces deux ouvrages avant d'être réparti entre le bassin tampon et la filière eau. LTC a demandé qu'ils soient bridés à 900 m³/h, capacité de la filière de traitement biologique d'où leur dimensionnement à 450 m³/h chacun.

3.3.4. Bassin tampon – régulation de débit

Une régulation du débit est nécessaire en entrée de filière étant donné la charge hydraulique de pointe estimée à 2570 m³/h. La filière de traitement biologique sera dimensionnée pour fonctionner à 900 m³/h, ce qui permet notamment de limiter l'emprise des clarificateurs.

En cas de débit supérieur à 900 m³/h, les effluents seront dirigés vers un bassin tampon de 4 000 m³. Les effluents stockés dans cet ouvrage seront restitués par pompage vers la filière de traitement, lorsque les débits entrants le permettront. La régulation pourra se faire via un ouvrage de répartition des débits.

Caractéristiques

• Nombre d'ouvrage : 1

• Type : cylindrique béton, couvert,

• Volume : 4 000 m³,

Pour améliorer la restitution vers la filière estimée à 16 h au maximum contre 8h préconisée, nous avions conseillé la mise en œuvre d'un traitement tertiaire par clarifloculation dimensionné à 1 200 m³/h de façon à pouvoir restituer 300 m³/h supplémentaire à la filière de traitement et réduire le risque d'accumulation des effluents dans le bassin tampon causée par un enchaînement d'évènements pluvieux. Cette solution n'a pas été retenue par LTC.

3.3.5. Bassins d'aération

Le traitement biologique par boues activées à mettre en œuvre est à faible charge en aération prolongée, ce procédé présente une plus grande adaptation au traitement spécifique de l'azote d'un âge de boues important.

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



L'aération se fera par syncopage (durée maximum des phases d'aération : 14 heures par jour), qui permettra à la fois de nitrifier (périodes d'aération permettant la transformation R-NH₃ et NH₄ \rightarrow NO₃) et de dénitrifier (périodes de non-aération permettant la transformation NO₃ \rightarrow gaz N₂).

En termes de dimensionnement, il faut définir une charge massique en kg DBO₅/kg MVS/j, une concentration de la boue activée (MES) en g/L, qui doivent permettre d'assurer une bonne performance de traitement tout en contenant les coûts de génie civil liés à la taille des bassins.

Caractéristiques

• Nombre d'ouvrage : 2 files en //

Type : oblongVolume : 5 560 m³,

Charge volumique: 0,27 kg DBO5/m³/j,
Charge massique: 0,09 kg DBO5/kg MVS.

• Concentration optimale en boues biologiques : 3 g/L de MVS,

• Age minimum des boues : 12 jours,

Le flux est réparti entre les deux files. La recirculation des boues est indépendante pour chaque clarificateur.

Les bassins d'aération seront équipés d'un dispositif d'insufflation d'air de types fines bulles en fond de bassin. La production d'air par bassin sera assurée par deux compresseurs d'air positionnés dans un local insonorisé.



Exemple de bassin avec plancher d'insufflation



Exemple de compresseurs d'air dans un local insonorisé

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



3.3.6. Déphosphatation

Il existe deux types de déphosphatation :

- **physico-chimique**: elle permet d'obtenir de très bons rendements, en augmentant toutefois la production de boues. Ce type de déphosphatation s'effectue par précipitation simultanée aux sels de fer ou d'aluminium dans le bassin d'aération
- biologique ou combinée : peu utilisée car elle nécessite la mise en œuvre d'un bassin spécifique dit « bassin anaérobie » afin de retenir une partie du phosphore par voie bactérienne pour des rendements de 60 à 70% maximum et une concentration en sortie de 8 mg/L au minimum

Le traitement de **déphosphatation** sera de type **physico-chimique** et réalisé par **précipitation simultanée** car elle permet de limiter la production de boues physico-chimiques et de réduire la consommation de réactif (limitation des réactions parasites avec d'autres composés de l'effluent, souvent rencontrées en pré-précipitation). Il sera prévu une injection multipoints dans le dernier tiers du bassin aéré, zone reconnue comme la plus efficace pour la co-précipitation du phosphore. La déphosphatation simultanée permet d'atteindre une concentration en phosphore au rejet inférieure à 2 mg P/l.

Caractéristiques

• Nombre d'ouvrage : 1 par bassin d'aération (soit 2 cuves)

• Type : cuve double peau

• Volume : 15 m³,

• 1 +1 pompes doseuses par cuve asservies ou non au débit entrant

• Dalle béton qui devra supporter une charge correspondant à celle de l'ouvrage rempli.



Exemple d'une cuve de chlorure ferrique

3.3.7. Dégazage

En sortie des bassins d'aération, l'effluent sera dégazé. En effet, après aération, la boue activée est chargée en bulles d'air. Le dégazage de la liqueur provoque la flottation de matières en suspension, qui serait préjudiciable au bon fonctionnement des clarificateurs situés immédiatement en aval.

Ce regard intermédiaire entre les bassins d'aération et les clarificateurs permet le dégazage de la liqueur sans perturber la séparation liquide/solide dans le clarificateur.

Le dimensionnement de ce regard basé sur le débit de pointe hors recirculation, doit éviter toute possibilité de décantation des boues et permettre un dégazage correct par une vitesse ascensionnelle suffisante.

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



Pour cela, il est recommandé:

- de prendre en compte une proximité immédiate entre la sortie du bassin d'aération et le regard de dégazage,
- de prendre en compte une alimentation horizontale, en surface et sans turbulences du dégazage,
- de retenir 1 m² de surface de dégazage pour 60 m³/h (ratio pris sur le débit de pointe avec la recirculation).

Afin de limiter l'entraînement d'air dans la canalisation de transfert de la liqueur vers le clarificateur, il pourra être préconisé d'aménager la chute du déversoir de sortie du bassin d'aération en :

- limitant le décrochement du profil hydraulique entre le bassin d'aération et le clarificateur, sans pour autant prendre le risque d'une mise en charge du premier,
- prévoyant un plan incliné à 30° pour accompagner la chute, jusque sous le plan d'eau statique ; cette mesure permet également de disposer d'un canal d'approche d'une longueur très satisfaisante.

Une aspersion des écumes à l'eau industrielle pourra être prévue afin d'éviter la formation de flottants à la surface.

Il sera privilégié la mise en place d'un dégazage type SEA 29 comme indiqué ci-dessous afin de limiter la chute d'eau entre le bassin d'aération et le clarificateur.

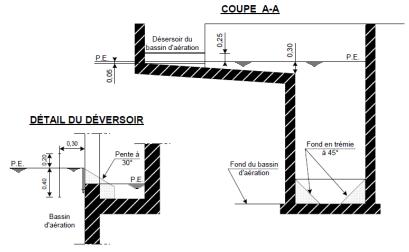


Schéma en coupe d'un dégazeur 1b à insufflation

Caractéristiques

• Nombre d'ouvrage : 1 par bassin d'aération (soit 2 ouvrages)

• Débit de pointe : $900 \text{ m}^3/\text{h}$ ($450 \text{ m}^3/\text{h} + 100 \%$ de recirculation)

• Vitesse ascensionnelle : 60 m/h

3.3.8. Clarificateurs

En sortie du bassin d'aération, la liqueur mixte est dirigée vers l'ouvrage de dégazage pour évacuer les bulles d'air qu'elle contient, avant d'être envoyée vers le clarificateur.

Une partie des boues est recirculée dans le bassin d'aération pour y maintenir une population bactérienne suffisante, l'autre partie est envoyée vers la filière boue.

Le clarificateur est capable d'absorber les à-coups hydrauliques reçus par la station dans la limite de son dimensionnement.

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



La clarification est une étape essentielle de l'épuration. En effet, un mauvais dimensionnement peut engendrer des départs de boues vers le milieu naturel.

Le clarificateur, ou décanteur secondaire, a pour but de séparer la liqueur aérée des boues activées qui sont en suspension. Il sera de conception cylindro-conique avec les éléments suivants : racleur de surface, racleur de fond, cloison siphoïde et lame déversante crénelée et pont racleur.

L'alimentation se fera en diffusion horizontale, proche de la surface. La pente du radier sera au minimum de 20 %.

Caractéristiques

• Nombre d'ouvrage : 2 files en //

• Type : pont racleur

• Débit de pointe : 450 m³/h

• Vitesse ascensionnelle : 0,6 m/h

• Diamètre : 32 m

• Surface miroir: 800 m²

Les matériaux seront en aluminium et inox 316 L,





Exemple de clarificateur

3.3.9. Recirculation

La recirculation des boues permet de **maintenir une concentration en boues activées constante** dans le bassin d'aération, de manière à réaliser l'épuration biologique des effluents. Le débit de boue recirculé est tributaire du débit journalier arrivant sur la station. La recirculation du débit de pointe nécessite de s'adapter aux différentes variations du débit horaire d'entrée fluctuant de 300 m³/h à 900 m³/h. Selon le débit entrant, **le taux de recirculation va être modulé** pour permettre un meilleur fonctionnement de la station.

Tableau 22 : Taux de recirculation en fonction de la période de l'année

	Débit horaire tamponnés tep (m³/h)	Taux de recirculation	Débit recirculation Q_{rec} (m ³ /h)
Débit nappe basse temps sec	300	200%	600
Débit nappe haute temps de pluie	900	100%	900

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



Nous avions préconisé une recirculation à 150 voir 200 %. En effet, au vu des fluctuations de volumes entre temps sec et temps de pluie, il faut pouvoir réensemencer le bassin quand il est lessivé et également obtenir un meilleur taux de renouvellement en temps sec quand les temps de séjour sont prolongés. Le taux de recirculation retenu par LTC est de 100%.

Une telle variation de débit de recirculation nécessitera plusieurs groupes de pompes (1 pompe + 1 en secours) immergées dans un ouvrage circulaire (fosse à boue) asservie au débit d'entrée. Les pompes seront équipées de variateur de vitesse afin d'adapter le débit de la recirculation aux conditions réelles de volume entrant en station. Les conduites de recirculation seront équipées d'un débitmètre électromagnétique.

Elle permet:

- ✓ De maintenir une concentration en MES constante et correcte dans le bassin d'aération.
- ✓ D'éviter l'accumulation des boues dans le clarificateur et le débordement du lit de boue.
- ✓ De limiter le temps de séjour dans le clarificateur pour garantir une bonne qualité de boue

3.3.10. Filtre tertiaire

Une étape de filtration finale favorisera la rétention du phosphore afin de mieux préserver le milieu récepteur. Cette étape permet également d'améliorer l'efficacité de la désinfection en aval en évitant un encrassement plus fort des lampes.

La base du dimensionnement se fera selon les hypothèses suivantes :

- **Débit horaire de pointe : Qp x 1,5 = 1350 m³/h,**
- ➤ Concentration maxi en MES sortie clarificateur : < 30 mg/L,
- Concentration maxi en MES sortie filtration : < 10 mg/L,</p>
- ➤ Concentration maxi phosphore total sortie filtration: 0,8 mg/L.

Le filtre pourra être conçu dans un canal béton ou directement dans une cuve inox ou PE.

3.3.11. Désinfection

La désinfection par rayonnement ultra-violet consiste en l'inactivation des micro-organismes sous l'effet du rayonnement UV :

- Les UV agissent sur la double hélice d'ADN, ainsi que sur l'ARN, en modifiant leur information génétique (endommagement des bases azotées),
- Les micro-organismes sont inactivés et ne peuvent plus se répliquer, leur pouvoir infectieux est donc neutralisé,
- ➤ Les dommages des cellules dépendent de la dose UV absorbée et de la résistance des microorganismes aux UV.
- ➤ L'efficacité est maximale dans les UV-C à 253,7 nm, pic d'absorption du rayonnement UV par les micro-organismes.

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



Solution technique:

Le canal ouvert est un dispositif dans lequel circule l'eau. Les lampes sont placées dans des gaines installées dans ce canal par groupe appelé module, le nombre de modules varie selon le dimensionnement hydraulique.

La régulation du débit peut se faire avec un déversoir ou une vanne en aval des lampes, cela assure un niveau d'eau constant dans le canal et évite le dénoiement des lampes. Les lampes peuvent être nettoyées avec un système mécanique automatique par joint racleurs, un nettoyage chimique est également prévu puisque le raclage mécanique ne suffit pas seul dans le temps.

Caractéristiques

• Type : canal ouvert

• Débit de pointe : 1350 m³/h

• 3 log d'abattement en sortie UV : 1 000 UFC/100 mL

 \bullet Transmittance UV minimale à 254 nm : 50-55 % (dimensionné pour des teneurs en MES : <25

-30 mg/l et teneur en fer total < 0.4 mg/l)

3.3.12. Filière boues

Les installations existantes sont réutilisées : il s'agit d'une centrifugeuse d'une capacité de 320 kgMS/h. En complément il est prévu une filière de presse à vis (1+1) à 150 kgMS/h (voir préambule sur le dimensionnement).

Presse à vis :

Les boues sont acheminées jusqu'à la presse à vis par pompage, elles sont amenées jusqu'à la première chambre d'admission où un égouttage est réalisé de façon à alimenter la partie presse avec une boue très épaisse.

Lorsque les boues quittent la chambre d'admission par surverse et pénètrent dans la chambre de mélange, un floculant/polymère est adjoint pour l'agrégation des particules solides en « flocs ». La vis tourne lentement dans un cylindre perforé en comprimant progressivement la boue par formation d'un bouchon de boue déshydratée en sortie de vis.

Pa rapport à la centrifugeuse, la presse à vis est bien moins consommatrice en énergie, plus silencieuse et plus simple en entretien.





Exemple de presse à vis

Stockage des boues:

La production de boues annuelle est estimée à 1 133 TMS. Environ un tiers de la production de boue destinée à la valorisation agricole sera chaulé, représentant 1 950 tMB/an.

Le volume à stocker sur 9 mois est d'environ 1 500 m³, soit en stockant sur une hauteur moyenne de 1,5 m une aire de 1 000 m² minimale pour les boues chaulées.

En y ajoutant les boues non chaulées, l'aire de stockage 1 450 m², soit en considérant une surface actuelle de 650 m², une surface complémentaire de 800 m².

Désodorisation 3.3.13.

Nous préconisons deux unités de désodorisation, la 1ère raccordée aux prétraitements et au bassin tampon et la deuxième au local de traitement des boues et aux aires de stockage.

Objectifs de traitement

En sortie du traitement de désodorisation, les concentrations de l'air traité ne devront pas dépasser les valeurs suivantes pour des concentrations maximales en entrée données ci-dessous par paramètres :

Gaz	Concentration maximale	Concentration minimale à
	admissible en mg/Nm³	garantir en sortie en mg/Nm³
H 2 S (hydrogène sulfuré	20	< 0,1
RSH (mercaptans	3	< 0,05
NH 3 (ammoniac	20	< 1
RNH (amines)	1	< 0,1
Aldéhydes/cétones*	2	< 0,4

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



* : Les aldéhydes-cétones sont exprimés en Equivalent-Carbone. La valeur s'entend pour chaque composé mesuré. Ces valeurs devront être également respectées en tout point de la limite de propriété.

3.4. Investissements

Le montant estimatif des travaux de construction de la station d'épuration de Lannion par boues activées est de 16 965 000 €HT, en prenant un total d'incertitudes de 15% cela donne un montant total de 19 510 000 €HT.

		Montants € H.T.	
	Equipements	Génie civil	TOTAL
Poste généraux (installation de chantier, études d'exécution, étude architecturales, DOE,)	400 000,00 €	300 000,00 €	700 000,00 €
Aménagements généraux (terrassement, VRD,)		2 500 000,00 €	2 500 000,00 €
Démolition (site existant : prétaitements,bassin d'orage, bassin d'aération,clarificateur,)		500 000,00 €	500 000,00 €
Dégrillage grossier (2+1x1825 m3/h)	280 000,00 €	100 000,00 €	380 000,00 €
Dégrillage fin (2+1x1825 m3/h)	350 000,00 €	100 000,00 €	450 000,00 €
Bassin de stockage/restitution (4000 m3)	200 000,00 €	800 000,00 €	1 000 000,00 €
Prétraitements - Degraisseur/dessableur (2 * 60 m3) + traitements des sables et graisses	200 000,00 €	100 000,00 €	300 000,00 €
Réutilisation de l'unité de réception des matières de vidange : bâche intermédiaire pouvant servir à la réception des centrats + pompage + conduite de refoulement vers nouveau site	30 000,00 €	45 000,00 €	75 000,00 €
Silo de stockage des boues extérieur (100 m3)	20 000,00 €	40 000,00 €	60 000,00 €
Traitement biologique (2x5000 m3) y compris surpresseurs et FeCl3	1 320 000,00 €	710 000,00 €	2 030 000,00 €
Clarification (2x32 m3) y compris dégagaze; recirculation et extraction des boues	680 000,00 €	720 000,00 €	1 400 000,00 €
Filtration et désinfection (900 m3/h)	530 000,00 €	150 000,00 €	680 000,00 €
Conduite de rejet des effluents traités entre la STEP et le Leguer y compris la traversée de chaussée et ouvrage de rejet		100 000,00 €	100 000,00€
Déshydratation des boues y post chaulage et hall de stockage	750 000,00 €	1 100 000,00 €	1 850 000,00 €
Ventilation/désodorisation pour les prétraitements et le bassin tampon et ventilation/desodorisation pour le traitement des boues et le/les hall(s) de stockage	820 000,00 €	280 000,00 €	1 100 000,00 €
Electricité contrôle commande, y compris GE, transformateur, instrumentation	3 100 000,00 €		3 100 000,00 €
Divers	250 000,00 €		250 000,00 €
Atelier (100 m2)	20 000,00 €	300 000,00 €	320 000,00 €
Essais mise en service	170 000,00 €	-	170 000,00 €
Total	9 120 000,00 €	7 845 000,00 €	16 965 000,00 €
Total incertitude +/- 15%	10 488 000,00 €	9 022 000,00 €	19 510 000,00 €

A ce stade du projet les coûts restent strictement estimatifs.

A ces coûts d'investissements viendront s'ajouter un ensemble de coûts liés aux études annexes, les coûts de démolition d'une partie des anciens ouvrages et indirectement les coûts de modifications des deux postes de tête.



3.5. Fonctionnement

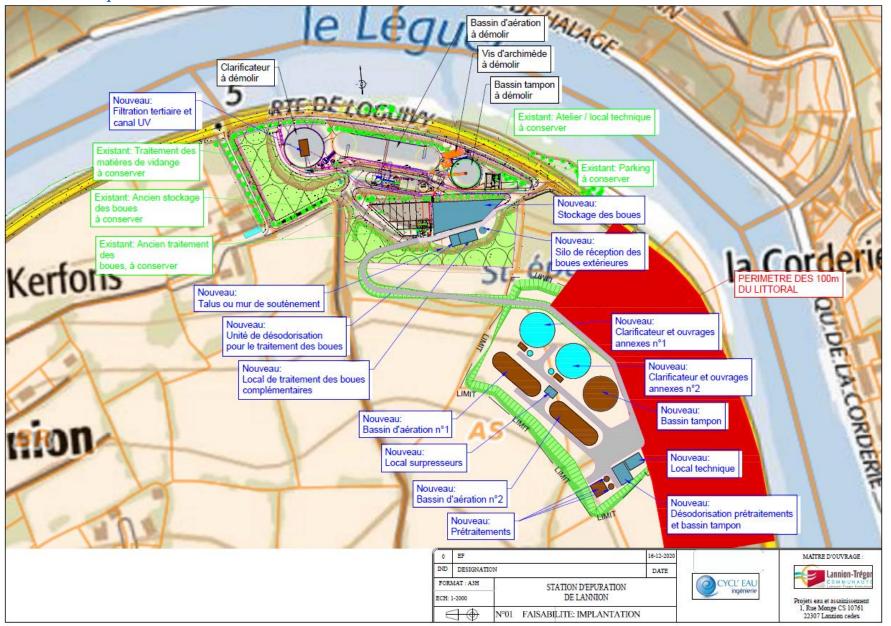
Le montant estimatif des coûts de fonctionnement est de 940 000 €HT/an.

	Unités	Quantité	Montant
Personnel	60 000 €/an	4	240 000
Energie	80 €/MWh	1 610 MVh/an	128 800
Réactifs (polymères, FeCl3, chaux, acide sulfurique, soude, eau de javel)	-	-	214 520
Renouvellement - maintenance (traitement tertiaire)	-	-	25 000
Evacuation sous-produits (déchets)	30 €/T	390 T/an	11 700
Evacuation boues chaulées	20 €/T	1 950 TMB/an	39 000
Evacuation boues non chaulées	70 €/T	3 975 TMB/an	278 250
		Total (€ HT)	937 270

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



3.6. Implantation



Mise en conformité du système d'assainissement collectif



CONCLUSION

À la suite de l'évolution de l'urbanisation de la ville de Lannion, aux normes de rejet plus poussées des eaux usées et à la proportion d'eaux parasites captée dans le réseau d'assainissement collectif, Lannion-Trégor Communauté a décidé de construire une nouvelle station d'épuration à Lannion.

Le présent rapport se focalise sur l'étude technico-économique d'une station d'épuration standard de type boues activées avec déshydratation mécanique des boues.

Les nouveaux ouvrages prévus dans le cadre d'un tel projet sont les suivants :

- o Dégrillage grossier puis dégrillage fin
- o Bassin tampon de 4 000 m³
- o 2 dégraisseurs/dessableurs
- O Réutilisation de la filière matières de vidange de l'ancienne station dont les travaux sont en cours
- o 2 bassins d'aération
- o 2 clarificateurs et ouvrages annexes
- o Filtration et traitement de la bactériologie par ultraviolet
- o Rejet dans le Léguer

Les choix techniques sont explicités dans le rapport ainsi que nos préconisations.

Le coût de l'opération est estimé à 19 510 000 euros H.T avec aléas de 15%.



ANNEXE

Annexe 1 : Etat des déversements du réseau	.62
Annexe 2 : Analyse hydraulique des principaux postes de refoulement	.64
Annexe 3 : Proposition initiale de synoptique	.75



Annexe 1 : Etat des déversements du réseau



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Déversements liés	
							à l'hydraulique	déversements
TP Bd Louis Guilloux	49	24	44	23	32	52	224	241
PR Côte du Rest	1	16	48	9	5	9	88	102
PR Nod Huel			2	1	3	9	15	28
PR Lestreuz	2	7	7	1		7	24	24
TP Paul Péral	2		2	6	7	5	22	24
TP Rue E.Renan	19						19	19
STEP	6		2	2	1	1	12	13
PR Creah Mouellac'h		1	9	1	2		13	14
TP Aval Nodhuel	1	6	1	7	2		17	39
PR Min Coar	1	3					4	10
PR Camping des 2 Rives						1	1	1
PR Kerzéveant						1	1	1
PR Kersilio		1		1	1	1	3	4
TP rue Foch		1		2	1		2	2
Réseau Pen Ar Biez				1				1
TP amont PR Nodhuel				1			1	
		4		1			1	4
PR Pégase PR Kerlin	1	4	2				4	
							3	7
PR Le Rhu PR Zone industrielle	1	2	2				3	
PR Zone industrielle PR Goas Per		2	1				3 2	2
PR Goas Per PR Kerballannec	2	2						3
			2				2	
PR Kériel		1	2				2	14
Rue St Christophe		1	1				2	2
Goas Lagorn		1	1				1	1
PR Cruguil		1					1	1
PR Fontaine Saint		1					1	1
Pierre		1	1				1	1
PR Goas Ar Stivell		1	1				1	1
PR Goas Lagorn		1					1	2
PR Keradrivine		1					1	1
Henves		1					1	1
PR Keramparc PR Riclos		1	1				1	2
PR Ricios PR Roud ar Roch		1	1				1	11
PR Roud ar Roch PR Rue du Moulin à		1					1	11
vent			1				1	1
PR Saint Patrice		1	1				1	1
PR Saint-Pierre	1	1					1	1
PR ZAC	1	1					1	1
réseau Goas Per		1						
							1	1
Réseau quais		1					1	1

PR Creah Mouellech : Pas de problème de déversement d'après l'exploitant, débit compris entre celui de Kersilio et Kerlin (source : LTC)

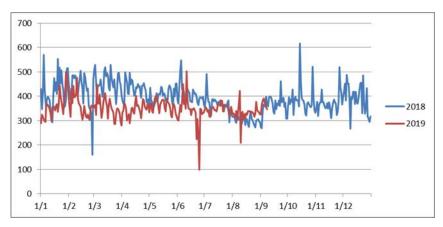


Annexe 2 : Analyse hydraulique des principaux postes de refoulement



Côte du Rest:

Historique des volumes refoulés (2018, 2019) :



Caractéristiques du poste et de son bassin de collecte :

	Cote du Rest
Surface active (m²)	5000
Brchts totaux (Lannion et Saint-Quay-Perros)	332
Nombre de déversements (2019)	14
Débit de pompage	50 m3/h

Estimation du débit arrivant au poste:

	Cote du Rest				
	Volume j	ournalier	Débit horaire		
Volume journaliers actuel	Période hivernale	Période estivale	Période hivernale	Période estivale	
Population raccordée	479	576	479	576	
EU strictes	43 m³/j	52 m³/j	5m³/h	6m³/h	
Qpluie	140 m³/j	140 m³/j	50m³/h	50m³/h	
Qnappe NH	300 m³/j	300 m³/j	13m³/h	13m³/h	
Qnappe NB	264 m³/j	264 m³/j	11m³/h	11m³/h	
Qressuyage	200 m³/j	0 m³/j	8m³/h	0m³/h	
Total Nappe basse - temps sec	307 m³/j	316 m³/j	16 m³/h	17 m³/h	
Total Nappe basse - temps pluie	447 m³/j	456 m³/j	66 m³/h	67 m³/h	
Total Nappe haute - temps sec	343 m³/j		18 m³/h		
Total Nappe haute - temps pluie	483 m³/j		68 m³/h		
Total nappe haute temps pluie+ressuyage	683 m³/j		76 m³/h		

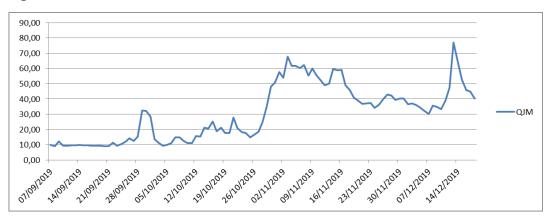
Débit de pompage insuffisant – surplus de 26 m³/h par rapport à la capacité de pompage

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



Roud ar Roc'h

Historique des volumes refoulés (2019) :



Caractéristiques du poste et de son bassin de collecte :

	Roud ar Roc'h
Surface active (m²)	1000
Brchts totaux (Lannion et camping 2 rives)	15 + 100 empl.
Nombre de déversements (2019)	1
Débit de pompage	13 m3/h montant à 17 m3/h en //
Remarque	Pas de données en période estivale

Estimation du débit arrivant au poste :

	Roud ar roch					
	Volum	e journalier	Débit horaire			
Volume journaliers actuel	Période hivernale Période estivale		Période hivernale	Période estivale		
Population raccordée	20	249	20	249		
EU strictes	2 m³/j	22 m³/j	0m³/h	3m³/h		
Qpluie	28 m³/j	28 m³/j	10m³/h	10m³/h		
Qnappe NH	48 m³/j	48 m³/j	2m³/h	2m³/h		
Qnappe NB	12 m³/j	12 m³/j	1m³/h	1m³/h		
Qressuyage	10 m³/j	0 m³/j	0m³/h	0m³/h		
Total Nappe basse - temps sec	14 m³/j	34 m³/j	1 m³/h	3 m³/h		
Total Nappe basse - temps pluie	42 m³/j	62 m³/j	11 m³/h	13 m³/h		
Total Nappe haute - temps sec	50 m³/j		2 m³/h			
Total Nappe haute - temps pluie	78 m³/j		12 m³/h			
Total nappe haute temps pluie+ressuyage	88 m³/j		13 m³/h			

6 m3/h en pointe selon les calculs de LTC

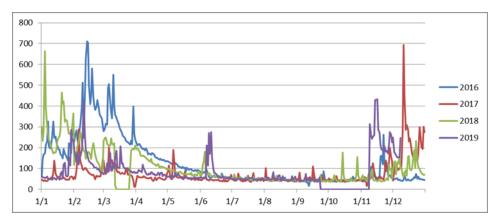
Débit de pompage suffisant - L'estimation à 13 m3/h est surement surévaluée du fait de l'analyse de données uniquement en période hivernale (septembre à décembre 2019).

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



Lestreuz

Historique des volumes refoulés (2016 à 2019) :



Caractéristiques du poste et de son bassin de collecte :

	Lestreuz
Surface active (m²)	2500
Brchts totaux (Lannion et Saint-Quay-Perros)	201
Nombre de déversements (2019)	7
Débit de pompage	35 à 38 m3/h
Remarque	650 m3/j observé régulièrement

Estimation du débit arrivant au poste :

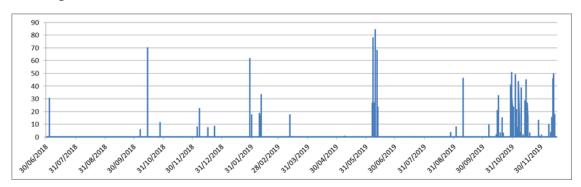
	Lestreuz					
	Volume jo	urnalier	Débit horaire			
Volume journaliers actuel	Période hivernale	Période estivale	Période hivernale	Période estivale		
Population raccordée	262	321	262	321		
EU strictes	24 m³/j	29 m³/j	3m³/h	4m³/h		
Qpluie	70 m³/j	70 m³/j	25m³/h	25m³/h		
Qnappe NH	168 m³/j	168 m³/j	7m³/h	7m³/h		
Qnappe NB	17 m³/j	17 m³/j	1m³/h	1m³/h		
Qressuyage	350 m³/j	0 m³/j	15m³/h	0m³/h		
Total Nappe basse - temps sec	40 m³/j	46 m³/j	4 m³/h	4 m³/h		
Total Nappe basse - temps pluie	110 m³/j	116 m³/j	29 m³/h	29 m³/h		
Total Nappe haute - temps sec	192 m³/j		10 m³/h			
Total Nappe haute - temps pluie	262 m³/j		35 m³/h			
Total nappe haute temps pluie+ressuyage	612 m³/j		50 m³/h			

Débit de pompage insuffisant – surplus de 15 m3/h par rapport à la capacité de pompage

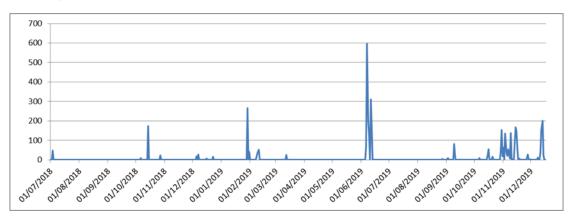


TP Louis Guilloux

Historique des débits déversés (m3/h):



Historique des volumes déversés (m3/j) :



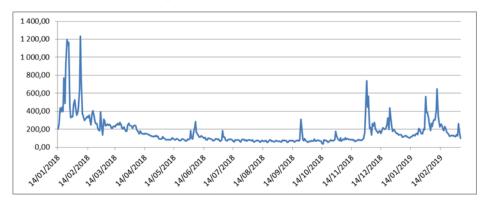
Jusqu'à 600 m3/j et 85 m3/h de déversement.

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



LE RHU et ZI

Historique des volumes refoulés du poste Le Rhu (2018, 2019) :



Caractéristiques des postes et de leur bassin de collecte :

	Le Rhu	ZI
Surface active (m²)	3 000	X
Brchts totaux (Lannion)	277 dont esatco	354 dont esatco
Nombre de déversements (2019)	0	0
Débit de pompage	50 à 76 m3/h	P1=130, P3=170 et P1+P3=240 m3/h
Remarque	Doutes sur les données Pas de P1+P2	Données inexploitables

Estimation du débit arrivant aux postes :

	le rhu				Z	ŽI		
	Volume jo	Volume journalier Débit horaire		Volume journalier		Débit horaire		
V-1	Période	Période	Période	Période	Période Période Période		Période	Période
Volume journaliers actuel	hivernale	estivale	hivernale	estivale	hivernale	estivale	hivernale	estivale
Population raccordée	471	553	471	553	571	676	571	676
EU strictes	42 m³/j	50 m³/j	5m³/h	6m³/h	51 m³/j	61 m³/j	6m³/h	8m³/h
Qpluie	84 m³/j	84 m³/j	30m³/h	30m³/h	l)onnées transmises inexploitables			
Qnappe NH	110 m³/j	110 m³/j	5m³/h	5m³/h				=5
Qnappe NB	30 m³/j	30 m³/j	1m³/h	1m³/h				
Qressuyage	300 m³/j	0 m³/j	13m³/h	0m³/h	Débit de pointe calculé par LTC (Wiski)			Mieki)
Total Nappe basse - temps sec	72 m³/j	80 m³/j	7 m³/h	7 m³/h		300 m²	cule pai LTC (1	VISKIJ
Total Nappe basse - temps pluie	156 m³/j	164 m³/j	37 m³/h	37 m³/h	38 - 12 300 111			
Total Nappe haute - temps sec	152 m³/j		10 m³/h		Qp A	CTUEL	NB	NH
Total Nappe haute - temps pluie	236 m³/j		40 m³/h		Temps sec		14	27
Total nappe haute temps pluie+ressuyage	536 m³/j		52 m³/h		Temps de p	oluie	141	178

Le Rhu : Débit de pompage limite mais suffisant grâce à la mise en parallèle des pompes (non sécurisé)

ZI : Débit de pompage limite mais suffisant grâce à la mise en parallèle des pompes (non sécurisé)



Gunzburg

Caractéristiques du bassin de collecte :

	Gunzburg
Surface active (m²)	77 500
Brchts totaux (lannion)	Env. 7 000 dont esatco,
Bichts totaux (familion)	abattoir et warenghem

Estimation du débit arrivant à ce point :

	Gunzburg				
	Volume jou	rnalier	Débit l	noraire	
Volume journaliers actuel	Période hivernale	Période estivale	Période hivernale	Période estivale	
Population raccordée (EH)	14726	17243	14726	17243	
EU strictes	915 m³/j	1141 m³/j	114m³/h	143m³/h	
Qpluie	2170 m³/j	2170 m³/j	775m³/h	775m³/h	
Qnappe NH	1942 m³/j	1942 m³/j	81m³/h	81m³/h	
Qnappe NB	802 m³/j	802 m³/j	33m³/h	33m³/h	
Qressuyage	1000 m³/j	0 m³/j	42m³/h	0m³/h	
Total Nappe basse - temps sec	1717 m³/j	1943 m³/j	148 m³/h	176 m³/h	
Total Nappe basse - temps pluie	3887 m³/j	4113 m³/j	923 m³/h	951 m³/h	
Total Nappe haute - temps sec	2857 m³/j		195 m³/h		
Total Nappe haute - temps pluie	5027 m³/j		970 m³/h		
Total nappe haute temps pluie+ressuyage	6027 m³/j		1012 m³/h		
Total Nappe haute - temps pluie avec déversement amont	5227 m³/j		1035 m³/h		
Total nappe haute temps pluie+ressuyage avec déversement amont	6627 m³/j		1138 m³/h		

Tient compte des déversements à Lestreuz, Louis Guilloux et Côte du Rest

Débit cohérent avec les estimations existantes :

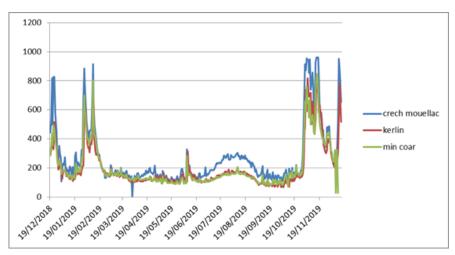
Qp ACTUEL	LTC 2019	SDAC	CETIA
Temps sec	176	168	218
Temps de pluie	1095	1176	1276

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



Kerlin, Crec'h Mouellach et Min Coar

Historique des volumes refoulés (2019) :



Caractéristiques du poste et de son bassin de collecte :

	Crec'h Mouellach	Kerlin	Min Coar
Surface active (m²)	5 000	2000	
Brchts totaux (lannion)	282 dont camping	314	
Nombre de déversements (2019)	0 mais 24h de pompage d'après données	0 mais 24h de pompage d'après données	
Débit de pompage	40 m3/h (pas d'évalonnage), > 24 h de pompage régylièrement	40 m3/h (pas d'étalonnage)	42,5 m3/h
Remarque	Doutes sur les donnée. (non validées) kersilio : pas de débit de pompage beg leguer camping : déraillance électromécanique - 1400m de sa	Pas cohérent avec Crech mouellach	Doutes sur les données (non validées)

Données inexploitables avant janvier 2020

Pas de problème de déversement d'après l'exploitant, débit compris entre celui de Kersilio et Kerlin (source : LTC)

Estimation du débit arrivant aux postes (source LTC) :

Débit de pointe horaire Camping Beg Leguer en m3/h

Qp ACTUEL	NB	NH	QP1	49
Temps sec	8	3	QP2	54,7
Temps de pluie	11	6	QP1P2	-

Débit de pointe horaire Kersilio en m3/h

Qp ACTUEL	NB	NH	QP1	60,5
Temps sec	4	4	QP2	56,4
Temps de pluie	12	12	QP1P2	76,6

Mise en conformité du système d'assainissement collectif



Débit de pointe horaire Kerlin en m3/h

Qp ACTUEL	NB	NH	QP1	35,7
Temps sec	12	15	QP2	21,8
Temps de pluie	26	29	QP1P2	35,6

Débit de pointe horaire Crec'h Mouellac'h en m3/h

Qp ACTUEL	NB	NH	QP1	40,7
Temps sec	35	39	QP2	40,7
Temps de pluie	76	80	QP1P2	-

P2 changée 06/01/20=>données inexploitables

Débit de pointe horaire Goas ar Stivell en m3/h

Qp ACTUEL	NB	NH	QP1	34
Temps sec	14	12	QP2	34
Temps de pluie	44	42	QP1P2	-

Débit de pointe horaire Mincoar en m3/h

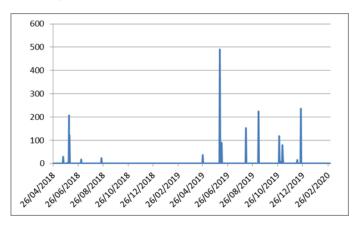
Qp ACTUEL	NB	NH	QP1	58
Temps sec	18	12	QP2	57,5
Temps de pluie	60	54	QP1P2	

D'après les estimations de LTC, la chaîne reste sensible aux eaux claires parasites avec des débits limites à Goas ar Stivell et Min Coar ce qui pourrait être contraignant en cas de raccordement sans réduction d'ECP.

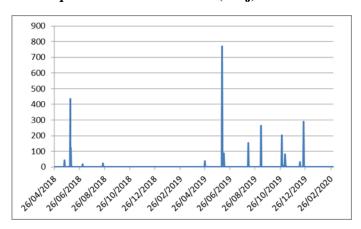


TP Nod Huel

Historique des débits déversés (m3/h) :



Historique des volumes déversés (m3/j) :



Jusqu'à 770 m3/j et 590 m3/h de déversement.



Nod Huel et ZAC

Caractéristiques des postes et de leur bassin de collecte :

	Nod Huel / Amont-step	ZAC
Surface active (m²)	125 000	14 000
Brchts totaux	9217	2418
Débit de pompage	860 m3/h	100 - 130 m3/h
Pomarque	Volume TP bâche Nod Huel	
Remarque	non transmis	

Estimation du débit actuel arrivant aux postes :

	Nod Huel / Amont-step			ZAC				
	Volume journalier		Débit ho	oraire	Volume journalier		Débit horaire	
Volume journaliers actuel	Période	Période estivale	Période	Période	Période	Période	Période	Période
volume journaliers actuel	hivernale	Periode estivale	hivernale	estivale	hivernale	estivale	hivernale	estivale
Population raccordée	17680	20403	17680	20403	3151	3865	3151	3865
EU strictes	1181 m³/j	1426 m³/j	148m³/h	178m³/h	284 m³/j	348 m³/j	35m³/h	43m³/h
Qpluie	3500 m³/j	3500 m³/j	1250m³/h	1250m³/h	392 m³/j	392 m³/j	140m³/h	140m³/h
Qnappe NH	3700 m³/j	3700 m³/j	154m³/h	154m³/h	250 m³/j	250 m³/j	10m³/h	10m³/h
Qnappe NB	1800 m³/j	1800 m³/j	75m³/h	75m³/h	100 m³/j	100 m³/j	4m³/h	4m³/h
Qressuyage	3700 m³/j	3700 m³/j	154m³/h	154m³/h	1000 m³/j	0 m³/j	42m³/h	0m³/h
Total Nappe basse - temps sec	2981 m³/j	3226 m³/j	223 m³/h	253 m³/h	384 m³/j	448 m³/j	40 m³/h	48 m³/h
Total Nappe basse - temps pluie	6481 m³/j	6726 m³/j	1473 m³/h	1503 m³/h	776 m³/j	840 m³/j	180 m³/h	188 m³/h
Total Nappe haute - temps sec	4881 m³/j		302 m³/h		534 m³/j		46 m³/h	
Total Nappe haute - temps pluie	8381 m³/j		1552 m³/h		926 m³/j		186 m³/h	
Total nappe haute temps pluie+ressuyage	12081 m³/j		1706 m³/h		1926 m³/j		228 m³/h	
Total Nappe haute - temps pluie avec déversement amont	8 881 m³/j		1616 m³/h		⇒ Doute sur les postes en amont car le		car le	

1932 m³/h

13 381 m³/j

calcul théorique ne coïncide pas avec les données réelles

Débit cohérent avec les estimations existantes :

Total nappe haute temps pluie+ressuyage

avec déversement amont

LTC 2019	9	Qp ACTUEL	NB	NH
<u> </u>	Ten	ips sec	269	380
1	Ten	nps de pluie	1704	1865

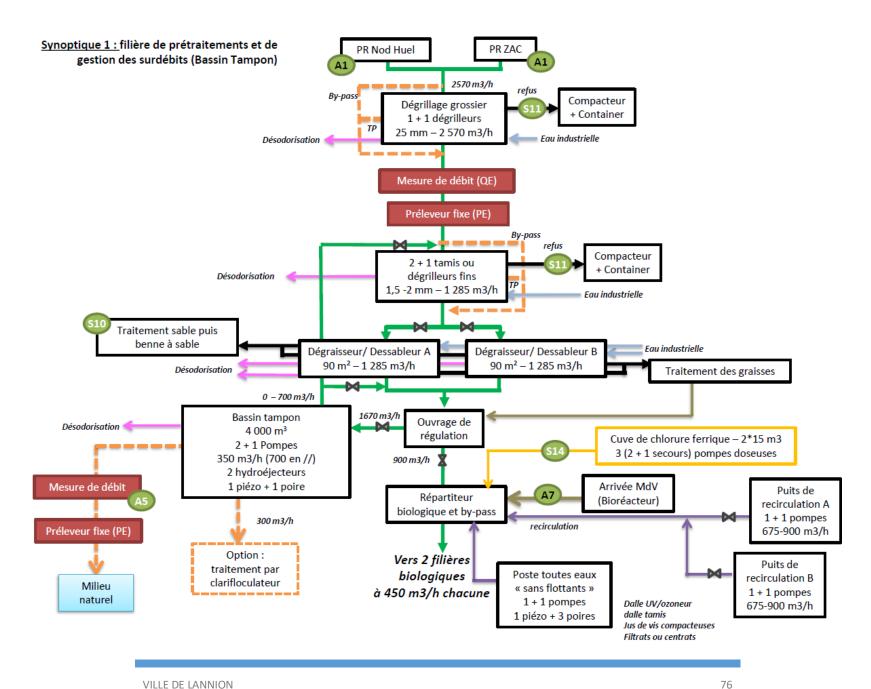
LTC 201	2019 Qp ACTUEL NB		NB	NH	
'	Ten	nps sec	52	64	
	Ten	nps de pluie	206	238	

D'après l'étude hydraulique de LTC sur le PR de Nod Huel jusqu'à 490 m3/h de déversements + 860 m3/h de pompage Soit jusqu'à 1350 m3/h observé en entrée du poste de Nod Huel

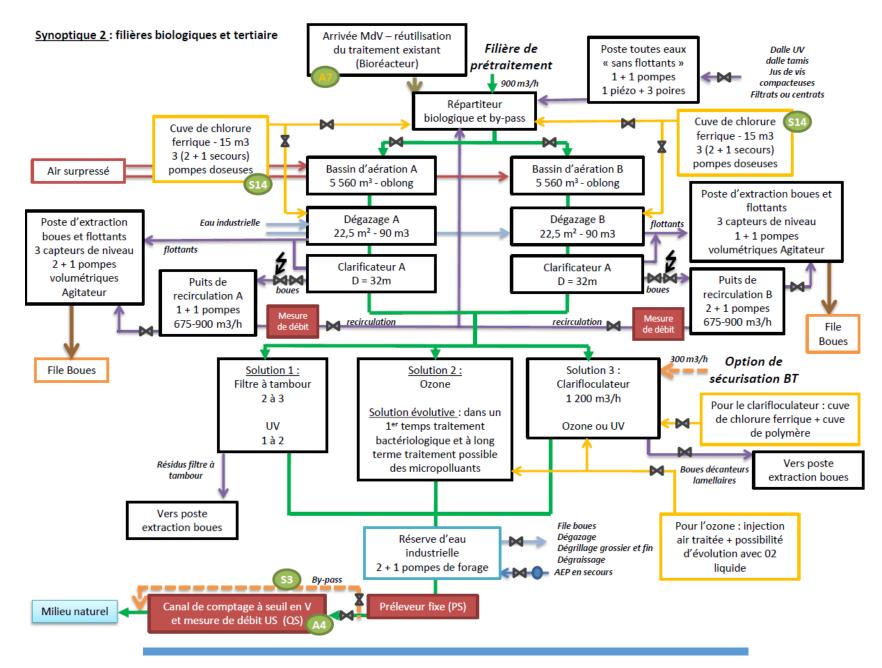


Annexe 3 : Proposition initiale de synoptique









Mise en conformité du système d'assainissement collectif



